

Bagneux

- : - : - : - : -

CONSEIL MUNICIPAL

- : - : - : - : -

- 30 JUIN 2020 -

Corinne Imbertie

Sténotypiste de Conférences

8 rue du Moulin Blanchard

92 220 Bagneux

☎ 01 46 12 96 05 - 📠 06 09 06 67 01

corinne.imbertie@gmail.com

SOMMAIRE

♦ Approbation du compte rendu de la séance précédente	2
MODIFICATION DU TABLEAU OFFICIEL DES MAIRES ADJOINTS	3
FINANCES	4
1 - COMPTE DE GESTION 2019 : COMMUNE	4
Adoption du compte de gestion 2019 : communes (budget principal).....	4
2 - COMPTE DE GESTION 2019 : SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES	5
Adoption du compte de gestion 2019 du Service Extérieur des Pompes Funèbres (budget annexe au budget de la commune)	5
3 - COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : COMMUNE	5
Adoption du compte administratif 2019 : commune (budget principal)	5
4 - COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : SERVICES EXTERIEURS DES POMPES FUNEBRES.....	12
Adoption du compte administratif 2019 du service extérieur des pompes funèbres (budget annexe de la commune de Bagneux).....	12
5 - AFFECTATION DU RESULTAT : COMMUNE	12
Affectation du résultat de l'exercice 2019 : commune (budget principal).....	12
6 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 : COMMUNE (BUDGET PRINCIPAL).....	12
Vote du budget supplémentaire 2020 : commune (budget principal).....	12
07- BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 : SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES.....	29
Vote du budget supplémentaire 2 020 du service extérieur des pompes funèbres (budget annexe au budget de la commune).....	29
08 - GARANTIES COMMUNALES	29
Demande de garantie communale au profit de la S.A. d'HLM Immobilière 3F pour un prêt total de 4 545 000 €, souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer la construction de 21 logements sociaux au 11 rue Gustave Courbet à Bagneux	29
09 - TAXE DE SEJOUR.....	32
Dispositions applicables à la taxe de séjour instituée sur le territoire de la commune de Bagneux, à compter du 1er janvier 2021	32
10 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ET PRET : CAF / RAM CLE DE SOL	32
Approbation de trois conventions à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine pour le financement de la création d'un Relais d'Assistantes Maternelles (au 41/43, rue de Verdun à Bagneux) et autorisation donnée à Mme le Maire de les signer ainsi que leurs éventuels avenants	32
11 - REMISES GRACIEUSES	33
Remises gracieuses pour les années 2017, 2018 et 2019.....	33

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS	33
12 - REVERSEMENT DE LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE DU CONTRAT DE VILLE 2 020.....	33
Reversement des subventions départementales du contrat de ville 2 020 à 8 associations hors convention.....	33
13 - SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES DU CONTRAT DE VILLE 2 020 A L'OFFICE BALNEOLAIS DU SPORT (O.B.S).....	33
REVERSEMENT DE LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE DU CONTRAT DE VILLE 2 020 PAR VOIE D'AVENANT A L'OFFICE BALNEOLAIS DU SPORT (O.B.S).....	33
14 - REVERSEMENT DE LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE DU CONTRAT DE VILLE 2 020 PAR VOIE D'AVENANT AU PPCM.....	34
Avenant n° 14 à la convention d'objectifs entre la ville de Bagneux et l'association Le Plus Petit Cirque du Monde (PPCM) : reversement de la subvention départementale du contrat de ville 2 020	34
15 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS	34
Attribution d'une subvention complémentaire de 1 366 € au Comité d'Action Sociale et culturelle des Personnels et des Établissements Publics Communaux de Bagneux (CASC). Approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs signée avec le CASC et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer	34
ADMINISTRATION GENERALE	35
16 - ÉCOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES.....	35
Modification de la délibération n° DEL 20200528-51 du Conseil municipal du 28 mai 2020 désignant les représentants devant siéger aux Conseils d'écoles maternelles et élémentaires	35
17 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.....	35
Proposition de la liste de 32 contribuables (16 titulaires et 16 suppléants).....	35
18 - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE GARDE DES ELUS LOCAUX.....	36
Approbation des modalités de remboursement des frais de garde des élus locaux dans les conditions d'exercice de leur mandat.....	36
19 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU COLLECTIF DES MAIRES ANTI-PESTICIDES	37
Autorisation donnée au conseil municipal d'attribuer une subvention au collectif des maires anti pesticides	37
20 - CONVENTION DE GESTION D'UNE AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE AUX FAMILLES DE BAGNEUX PENDANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE	40
Approbation de la convention de gestion d'une aide financière exceptionnelle aux familles balnéolaises pendant l'État d'urgence sanitaire et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	40
21- REGIES	41
Demande de remises gracieuses suite à un déficit constaté sur la régie d'avances du jumelage.....	41
AMENAGEMENT URBAIN	42
22 - TLPE.....	42

Abattement de la TLPE sur la période de la crise sanitaire COVID	42
SERVICES TECHNIQUES	42
23 - EXONERATION	42
Exonération partielle de la redevance d'occupation du domaine public au titre de l'année 2020 pendant la durée du confinement et exonération des agrandissements d'activités en terrasse	42
AMENAGEMENT URBAIN	43
24 - ESPACES PUBLICS DU PROJET D2 ET D3, PHASE 1 DES MATHURINS	43
Approbation de la convention de rétrocession des espaces publics du projet D2 et D3 de la phase 1 des Mathurins et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	43
SERVICES TECHNIQUES	50
25 - CONVENTION TRIPARTITE SGP - BAGEOPS - VILLE DE BAGNEUX	50
Approbation de la convention spécifique relative au financement des études et travaux pour la mise en compatibilité du réseau de chaleur géothermique de la Ville de Bagneux, exploité par BAGEOPS, nécessaire à la réalisation de la gare de Bagneux de la ligne 15 Sud (Pont de Sèvres - Noisy-Champs) du Grand Paris Express et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	50
26 - MODIFICATION DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATION AVENUE ALBERT PETIT.....	50
Approbation de la convention avec l'opérateur Orange pour l'effacement des réseaux aériens dans le cadre des travaux de requalification de l'avenue Albert Petit (phase 2) et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	50
27 - MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DU CENTRE-VILLE A BAGNEUX	51
Acceptation de l'avenant n° 4 au marché n° 890904 "Marché de travaux pour la construction de l'école primaire du centre-ville à Bagneux" - Lot n°: Appareil élévateur et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer	51
28 - ÉTABLISSEMENT DES ETUDES ET EXECUTION DES TRAVAUX POUR LA REALISATION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE NORD A BAGNEUX	52
Acceptation de l'avenant n° 2 au marché n° 682401 "Etablissement des études et exécution des travaux pour la réalisation de l'école primaire nord à Bagneux" et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer	52
TARIFS.....	52
29 - GRILLE TARIFAIRE DES ACTIVITES NON-SOUMISES AU QUOTIENT FAMILIAL	52
Approbation de la grille tarifaire des activités non-soumises au quotient familial	52
30 - GRILLE TARIFAIRE DES ACTIVITES SOUMISES AU QUOTIENT FAMILIAL.....	53
Approbation de la grille tarifaire des activités soumises au quotient familial.....	53
31- DISPOSITIONS TARIFAIRES EXCEPTIONNELLES	53
Approbation des dispositions tarifaires exceptionnelles liées à la période du COVID 19 pour les activités et services proposés par la ville de Bagneux et facturées aux usagers	53
ÉDUCATION	55

32 - ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE.....	55
Approbation des conditions d'attributions et de versement de l'Allocation de Rentrée Scolaire pour l'année scolaire 2020/2021	55
33 - REUSSITE EDUCATIVE.....	55
Approbation de la convention entre la ville de Bagneux et le CCAS de la ville pour le dispositif réussite éducative et autorisation donnée à Mme le Maire ou son (sa) représentant (e) de la signer.....	55
34 - SECTORISATION SCOLAIRE.....	55
Approbation de la révision de la sectorisation scolaire du premier degré de l'enseignement public à Bagneux.....	55
35 - FRAIS DE RESTAURATION ELEVES ULIS/UPE2A.....	55
Approbation de la convention réciproque entre la Commune de Bagneux et la Commune de Montrouge relative à la prise en charge des frais afférents à l'accueil des enfants en dérogation scolaire en Ulis et/ou en UPE2A pour les restaurations scolaires et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer ainsi que les avenants nominatifs.....	55
JEUNESSE	56
36 - ALLOCATION DE RENTREE ETUDIANTE	56
Approbation de montant et des modalités d'attribution de l'allocation de Rentrée Étudiante pour l'année scolaire 2020/2021	56
CULTURE.....	56
37 - RENOVATION DES STALLES NORD ET SUD DE L'EGLISE SAINT HERMELAND.....	56
Approbation de la convention d'attribution d'une subvention d'investissement pour la rénovation des stalles nord et sud de l'Eglise Saint Hermeland entre le Conseil Départemental des Hauts-de- Seine et la ville de Bagneux et autorisation donnée à Madame le Maire ou son(sa) représentant(e) de la signer.....	56
PETITE ENFANCE.....	56
38 - HALTE JEUX DES ROSIERS.....	56
Approbation de la convention d'objectifs et de financement relative à l'aide financière de la CAF pour la "Halte jeux des Rosiers" et autorisation donnée à Mme Maire de la signer.....	56
SPORTS	57
39 - INSTALLATIONS SPORTIVES COMMUNALES DE LA VILLE DE BAGNEUX	57
Approbation et autorisation donnée à Mme le Maire et/ou son(sa) représentant(e) de signer la convention de mise à disposition des installations sportives communales de la ville de Bagneux dans le cadre du dispositif Vacan'Sports Hauts-de-Seine.....	57
40 - ADHESION CULTURE	57
Approbation de l'adhésion à l'Association Paroles ! Arc-en-ciel Théâtre	57
PERSONNEL	57
41 - EFFECTIFS.....	57
Mise à jour du tableau des effectifs	57

*44 - SUBVENTION COVID DEPARTEMENTALE.....	57
*43 - INDEMNITE DES ELUS	57
VOEU	59
42 - MOTION.....	59
Motion "appel à l'État pour un plan d'urgence de sauvetage des transports publics.....	59



CONSEIL MUNICIPAL
- MARDI 30 JUIN 2020 -

(La séance est ouverte à 20 h 35 sous la présidence de Mme Amiable.)

Mme le MAIRE. - Chers collègues, bonsoir à toutes et à tous.

Je vous propose de passer la parole à Yasmine Boudjenah pour l'appel.

Mme BOUDJENAH. - Bonsoir.

(Mme Boudjenah procède à l'appel...)

AMIABLE Marie-Hélène, présente

DURU Patrick, présent

BOUDJENAH Yasmine, présente

BARBEROUSSE Olivier, présent

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

TRIVIDIC Chloé, présente

TUDERT Bruno, absent, pouvoir à Aïcha Moutaoukil

ABECASSIS Cyrielle, présente

LACRAMPE Rémy, présent

CILLIERES Hélène, présente

TEDJANI Mehdi, présent

MEKER Pascale, présente

KANDEL Laurent, présent

BALSECA Agnès, présent

REYNAUD Michel, présent

GABIACHE Claire, présente

HADDAD Mouloud, présent

BIZERAY Léa, présente
DIMBAGA Sidi, présent
BIDAULT Ingrid, présente,
ABDOU Hakim, présent
DOUVILLE Fanny, absente à compter de 22 h 58, procuration à Pascale Meker
HOUSNI Farid, présent
CHAMI-OUADDANE Nezha, présente
BALUTCH Nouraqa, présent
FAUVEL Élisabeth, présente
BENSOUSSAN Paul, présent
B. CANAL Blodine, présente
GUILLEMIN Nicolas, présent
PUJOL Corinne, présente
NDJEHOYA James, présent
SALAUN Laurence, présente
CHASSAT Lionel, présent
FOURNIER Rafaëlla, présente
QUILGARS Jean-Pierre, présent
MARTIN Patrice, présent
ROUSSEAU Jean-Luc, présent
ZAMBETTI Gilbert, présent
FOCARD DE FONTEFIGUIERES Valérie, présente
KADOUCI Fatima, présente
GUIMIER Florian, absent, pouvoir à Fatima Kadouci
ZANI Saïd, présent

Le quorum est atteint.

Mme le MAIRE. - Avant de commencer la séance du Conseil municipal, je tiens à vous présenter Sylviane Peters, la nouvelle Directrice Générale Adjointe des Services de la ville. Elle prendra en charge les questions du pôle éducation et épanouissement. Elle nous rejoindra le 20 juillet. Elle nous fait le plaisir d'être là ce soir. Aussi, c'est l'occasion pour moi de vous la présenter.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

(Applaudissements...)

◆ **Approbation du compte rendu de la séance précédente**

Mme le MAIRE. - Nous avons en fait deux comptes rendus de Conseil municipal à adopter, celui

du mardi 28 janvier et celui du jeudi 28 mai.

Approbation du compte rendu du 28 janvier 2020

Mme le MAIRE. - Un certain nombre de collègues n'étaient pas élus.

Y a-t-il des remarques sur ce compte rendu ?...

(Aucune.)

☞ **VOTE : LE COMPTE RENDU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Approbation du compte rendu du 28 mai 2020

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques sur ce compte rendu ?...

(Aucune.)

Nous passons à son approbation.

☞ **VOTE : LE COMPTE RENDU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

Nous passons à l'élection des adjoints.

MODIFICATION DU TABLEAU OFFICIEL DES MAIRES ADJOINTS

Mme le MAIRE. - Comme vous le savez, nous sommes dans l'obligation de revoter la liste des adjointes et des adjoints, suite à une erreur de notre part.

Nous avons en effet mis 3 femmes dans les 3 premières adjointes, comme quoi, à Bagneux, la place aux femmes est une réalité. Nous l'avons fait en 2014. Nous n'avons pas été attentifs à la règle d'alternance femmes/hommes dans la liste des adjoints récemment instituée par la loi du 27 décembre 2019 dite loi engagement et proximité.

Nous allons donc procéder une nouvelle fois à l'élection des adjoints.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, conformément à la loi du 17 mai 2013 ainsi qu'à la loi du 31 janvier 2007 instaurant la parité entre hommes et femmes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel.

L'ordre de présentation de la liste des candidats aux fonctions d'adjointe et d'adjoint n'est pas lié à l'ordre de présentation des candidats à l'élection municipale et peut être différent de celui-ci, les textes précisant que les listes de candidates et de candidats doivent comporter au plus autant de conseillers et de conseillères que d'adjoints et d'adjointes à désigner. Il n'est pas interdit de présenter des listes incomplètes.

Vous avez, sur votre table, le bulletin de vote proposé par la majorité municipale. Vous aurez évidemment compris que l'échange entre la deuxième adjointe qui va passer septième adjointe et le septième adjoint qui va passer deuxième ne relègue pas la transition écologique à une position plus éloignée dans les priorités de la commune. Je tenais à le dire. C'est une erreur matérielle.

Y a-t-il des interventions ?...

(Aucune.)

Je vous propose de passer au vote.

Vous avez un bulletin de vote sur votre table dans une chemise rose violet.

Nous allons appeler les élus un par un.

Mme BOUDJENAH. - Nous passons au vote.

Il est procédé au vote...

Mme le MAIRE. - Le plus jeune de notre Conseil municipal, Florian Guimier, n'étant pas présent ce soir, c'est donc à Cyrielle Abecassis, que je remercie, que revient le dépouillement.

Il est procédé au dépouillement...

Mme ABECASSIS. - 37 pour Bagneux pour tous et 7 votes blancs.

Mme le MAIRE. - Nous sommes 43, quelque chose ne va pas.

Vous aviez dans votre dossier un bulletin blanc et un autre avec les noms. Il fallait choisir.

Nous allons recommencer le vote.

Il aurait dû y avoir 36 et 7.

M. MARTIN. - Il faut annuler un vote des deux côtés.

Mme le MAIRE. - Nous allons refaire le vote.

Vous allez faire attention à mettre un seul bulletin. Nous allons vous redistribuer des bulletins de vote.

(Distribution des bulletins...)

Mme BOUDJENAH. - Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote...)

Mme le MAIRE. - Merci.

Procédons maintenant au dépouillement.

(Il est procédé au dépouillement...)

Mme ABECASSIS. - 37 pour Bagneux pour tous et 6 bulletins blancs et nuls.

Mme le MAIRE. - Nous avons 43 bulletins dont 6 bulletins blancs et nuls et 37 suffrages exprimés : 37 pour la liste Bagneux pour tous, tous pour Bagneux.

Merci beaucoup à vous, Cyrielle.

Je propose de poursuivre l'ordre du jour.

Nous passons à une série de délibérations concernant le budget principal, le compte de gestion, le compte administratif et le budget supplémentaire.

FINANCES

1 - COMPTE DE GESTION 2019 : COMMUNE

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2019 : COMMUNES (BUDGET PRINCIPAL)

M. HADDAD. - Madame le Maire, chers collègues.

Dans ce premier rapport, il s'agit du vote portant sur l'adoption du compte de gestion 2019. Je rappelle ici, notamment pour les collègues qui siègent pour la première fois, que le compte de gestion est un document budgétaire produit par le comptable public. Il doit être évidemment identique au centime près au compte administratif que l'on verra dans la délibération n° 3 qui, lui, est le document budgétaire produit par la commune.

Notamment page 22, vous avez un document accompagnant le rapport. Le résultat final de l'exercice 2019 laisse apparaître un total de réalisation d'un peu plus de 112 M€ en recettes et d'un peu plus de 106 M€ en dépenses.

Il en résulte un excédent global de + 6 085 890,78 €. Celui-ci est obtenu, en faisant le cumul de l'excédent de fonctionnement qui s'élève à + 4 403 220,98 € et celui de la section d'investissement qui s'établit à + 1 682 669,80 €.

Mme le MAIRE. - Merci.

Je suppose qu'il n'y a pas de débat sur le compte de gestion.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LE COMPTE DE GESTION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

2 - COMPTE DE GESTION 2019 : SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES (BUDGET ANNEXE AU BUDGET DE LA COMMUNE)

Mme le MAIRE. - Je suppose que le vote est le même.

☞ VOTE : LE COMPTE DE GESTION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 - COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : COMMUNE

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : COMMUNE (BUDGET PRINCIPAL)

M. HADDAD. - Madame le Maire, Chers collègues, il s'agit pour le Conseil municipal d'adopter le compte administratif 2019 qui est le tout premier du mandat. Il me revient de vous le présenter et de vous le soumettre pour approbation.

Je me permets en préalable de rappeler pour les collègues nouvellement élus une nouvelle fois que nous examinons ici, dans ce compte administratif, la manière dont le budget 2019 a été exécuté tant en dépenses qu'en recettes et tant en investissements qu'en fonctionnement. Le compte administratif est pour ainsi dire le reflet de la gestion comptable et financière de l'année 2019.

La première chose que je tiens à souligner est la gestion saine de nos finances. Vous pouvez le constater à la lecture des documents préparés notamment par le service finance que je remercie grandement. Nous nous étions engagés en 2019 sur trois axes forts : la non-augmentation des taux de fiscalité, la progression modérée des tarifs de participation des usagers et un recours à l'emprunt limité.

Cette stratégie financière est notamment rendue possible et, ce, depuis plusieurs années, grâce à un haut niveau d'autofinancement.

Nous avons donc tenu ce cap et avons pu poursuivre la mise en place de notre plan pluriannuel

d'investissement avec le lancement et la poursuite de nouvelles opérations nous permettant d'anticiper et non de subir l'avenir.

Je pense notamment à la construction des deux écoles Niki de Saint Phalle et Rosenberg, à la restauration de notre belle église Saint Hermeland, à la jolie requalification du marché Léo Ferré, à la rénovation de la crèche des Rosiers ou encore à la remise en état du parc des sports et de sa piste d'athlétisme.

Pour accompagner tout cela, soulignons l'effort mis au financement de la masse salariale.

Chers collègues, ce compte administratif montre une nouvelle fois un taux d'exécution très élevé :

En fonctionnement, il est de 99,72 % en dépenses et de 100,34 % en recettes.

En investissement, il est de 61,51 % en dépenses et de 64,81 % en recettes.

Cela témoigne de notre détermination d'élus à mettre en œuvre les engagements pris formidablement accompagnés par les agents de la ville dont je salue l'engagement ici.

Vous noterez, chers collègues, un excédent net de 1 703 856,43 € dont nous reparlerons à l'évocation du budget supplémentaire.

L'enfance, la jeunesse, l'écologie, le développement durable sont des priorités sur lesquelles les Balnéolais nous ont accordé leur confiance déjà en 2014 et au mois de mars dernier.

L'année 2019 a ainsi été riche en réalisations dans ces domaines.

Je cite pêle-mêle, et la liste est loin d'être exhaustive : l'ouverture de l'école Rosenberg, la mise en place de parcours culturels dans toutes les écoles, le maintien des classes découvertes transplantées qui ont pu profiter à 466 élèves de CE2, la poursuite d'importants travaux de rénovation de nos bâtiments afin d'en maîtriser les dépenses énergétiques, la friche Thorez en éco-pâturage, la rénovation du parc Cosson dont je vous invite à participer à la réouverture jeudi soir ainsi que l'extension du square du 19 mars 1962, l'utilisation de circuits courts dans notre restauration municipale, la création de 2 jardins partagés supplémentaires le développement des mobilités douces et j'en oublie énormément.

Je tiens aussi à souligner, dans le cadre de notre démarche de participation citoyenne, les 250 000 € dévolus au deuxième budget participatif qui a permis la mise en œuvre progressive de 5 beaux projets choisis par les habitants.

Évidemment, et c'est notre stratégie financière, nous restons attentifs à l'encours de dette. Vous pouvez constater que nous travaillons à conserver un taux d'autofinancement important nous permettant d'anticiper les imprévus.

Bien que cet encours soit, au 1^{er} janvier 2020, en augmentation d'un peu plus de 5 M€ par rapport au 1^{er} janvier 2019, il est à noter qu'il est bien inférieur au seuil réglementaire et inférieur en cette fin de mandat de près de 4 M€ à ce qu'il était en 2014.

D'ailleurs, les baisses continues des dotations de l'État ne nous aident pas vraiment et les batailles pour exiger les moyens pour faire fonctionner les communes et les services publics locaux sont toujours d'actualité.

Aussi, je ne peux que souligner et regretter la baisse de la dotation forfaitaire de 136 000 € pour la seule année 2019 ou la baisse du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle de 42 % par rapport à ce qu'elle était en 2018.

Le compte administratif montre à la fois le sérieux de la ville et aussi notre ambition. Je pense que ces deux caractéristiques nous sont reconnues.

Enfin, je ne pourrais conclure cette présentation sans remercier une nouvelle fois le service finances, sa Directrice, Fabienne Baron, la Direction générale et, bien sûr, l'ensemble des directions des services pour ce travail mené tout au long de l'année et particulièrement pour ce soir dans une période que nous savons tous compliquée.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci Monsieur Mouloud Haddad.

Y a-t-il des interventions de collègues ?

M. MARTIN. - Madame le Maire, Mesdames, Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs les Directeurs des services, je souhaite commencer mon discours par remercier tous les services municipaux pour leur travail et l'exécution de ce budget. Il n'y a qu'à voir le taux d'exécution des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 99,72 % et le taux d'exécution des recettes réelles de fonctionnement à hauteur de 100,29 %.

C'est d'autant plus remarquable que 2019 a été une année difficile notamment en fin d'année avec les grèves contre la réforme des retraites. L'impact estimé pour la commune a été évalué à 55 000 €, mais il est bien sûr à mettre en regard avec les impacts sur les entreprises, les commerçants ou les parents, lié à la fermeture totale ou partielle d'accueil des enfants dans les structures balnéolaises.

Je tiens aussi à saluer le service financier pour la qualité des documents portés à notre connaissance ce soir.

Je voudrais aussi remercier notre partenaire Finance Active qui nous a conseillé tout au long de la mandature précédente et qui nous a permis de faire des économies substantielles en optimisant l'ensemble de nos emprunts.

Son action couplée à des taux d'intérêt très bas a contribué fortement à la baisse de l'encours de la dette sur toute la mandature.

Quand on analyse les ratios budgétaires 2019, je répète ce que j'ai dit pour le compte administratif 2018, Bagneux vit au-dessus de ses moyens et a de très faibles marges de manœuvre. Même si la hausse de l'encours reste en théorie soutenable financièrement, l'encours de la dette a progressé de 5,20 M€ entre 2018 et 2019 pour atteindre 58,50 M€ fin 2019.

Nos dépenses de fonctionnement par rapport à la population augmentent chaque année pour atteindre 1 795 € par habitant alors que la moyenne nationale pour une ville de même strate est de 1 223 € par habitant. De même, l'encours de la dette par habitant est 40 % plus élevé que pour une ville de même strate.

Concernant les recettes de fonctionnement, nous pouvons noter l'augmentation de nos recettes d'imposition de près de 1 M€ pour atteindre 32 M€ en 2019. C'est en partie le résultat d'une politique de densification massive engagée depuis plusieurs années au détriment des espaces verts.

La taxe d'habitation a rapporté 15,60 M€ en 2019, ce qui représente près de 50 % des recettes d'imposition. C'est une ressource importante pour Bagneux. Attention à ce que cet équilibre fragile ne soit pas détruit avec la suppression progressive de la taxe d'habitation d'ici 2023. Il faudra être vigilant sur la transformation progressive de cette ressource au fil du temps.

Concernant l'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement, elle reste stable à 11 M€ par rapport à 2018. On le verra aussi en 2020, Bagneux n'a pas de réelles raisons de se plaindre.

Pour confirmer cette tendance, le ratio DGF par rapport à la population pour Bagneux est 40 % plus élevé que la moyenne nationale pour une ville de même strate.

Je terminerai sur les charges de personnel qui augmentent comme prévu de 800 000 € en 2019. C'est lié à l'intégration du fonctionnement de nouvelles structures : la crèche Graine de lune, le nouveau groupe scolaire Rosenberg, le groupe scolaire Niki-de-Saint-Phalle, le renforcement des effectifs en matière de sécurité et de prévention entre autres. C'est la conséquence directe d'une politique de forte densification.

Pour ce montant de 39,2 M€, les Balnéolais s'attendent à avoir des services publics de qualité. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Quand on voit la qualité des services rendus pour la propreté, les problèmes d'insécurité, les prestations sociales proposées à nos populations les plus fragiles, les prestations proposées aux personnes à mobilité réduite, on peut s'interroger sur la bonne gestion des ressources. Nous espérons que, pour cette nouvelle mandature, vous allez nous surprendre.

Mon groupe votera contre ce point de l'ordre du jour.

Mme le MAIRE. - Merci.

D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

Mme CILLIERES. - Merci Madame la Maire.

Chers collègues, bonsoir à toutes et tous.

Je veux à mon tour, au nom du groupe communistes et citoyens, remercier les services de la ville et la Direction générale pour la qualité des documents fournis pour nous permettre de voter le compte administratif 2019.

Ce compte administratif, reflet de la dernière année du mandat écoulé, démontre une nouvelle fois la gestion saine et sérieuse de notre équipe municipale : un recours à l'emprunt et une dette maîtrisée par le biais d'un autofinancement important et un résultat positif nous permettant d'anticiper des imprévus ou des coups durs comme nous venons de le traverser. Nous le verrons d'ailleurs lors de l'examen du budget supplémentaire pour 2020.

Ce compte administratif démontre aussi que notre ville anticipe son développement et l'accompagne pour répondre aux nouveaux besoins de ses habitants : de nouvelles écoles, M. Haddad l'a dit, un marché requalifié un parc des sports rénové et j'en passe.

Nous voyons bien que les engagements pris devant les Balnéolaises et les Balnéolais en 2019 encore ont été tenus. Il n'y a pas de promesses en l'air. La marque de fabrique de notre Maire et de son équipe, c'est faire ce que l'on dit et dire ce que l'on fait.

Le sérieux, la confiance, le dynamisme, autant de caractéristiques que les Balnéolaises et les Balnéolais nous reconnaissent et qui participent de leur confiance dans la gestion de notre ville comme le démontrent d'ailleurs nos très bons résultats en mars dernier et, ceci, dès le premier tour.

Un mot sur l'État : comme vous avez pu le voir, chers collègues, si la contribution de l'État est stable, on l'a dit, c'est uniquement grâce à la dotation de solidarité urbaine, une dotation supplémentaire versée aux villes populaires avec un recul encore une fois du droit commun et c'est

clairement ce que l'on appelle un trompe-l'œil pour ne pas en dire plus.

Grâce à votre travail et votre engagement, Madame la Maire, vous nous permettez de ne pas faire peser les injustices des politiques nationales sur les habitants de notre commune.

En conclusion, je vous remercie et nous aspirons toutes et tous à continuer ainsi.

Le groupe communistes et citoyens votera, bien sûr, sans hésitation le compte administratif 2019.

Mme le MAIRE. - Merci.

D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

Mme MOUTAOUKIL. - Bonsoir Madame la Maire, merci beaucoup.

Beaucoup de choses ont été dites, je crois l'essentiel. Le compte administratif est le reflet de notre gestion passée. Un certain nombre de nos collègues qui n'étaient pas dans la précédente mandature découvrent ces chiffres.

À mon tour, au nom de mon groupe socialistes et citoyens, je souhaite remercier les services pour la qualité des documents qui nous ont été transmis. J'ai l'habitude de le dire, ce sont des questions et une matière qui n'est pas nécessairement évidente pour tout le monde. Merci infiniment pour la qualité de ces documents.

C'est le reflet de la gestion de notre ville et nous pensons aussi que cela montre le sérieux avec lequel nous avons géré, toute cette année 2019, notre ville, sans renier notre ambition avec effectivement, on l'a rappelé, un certain nombre de projets de travaux qui se sont finalisés : l'école Rosenberg, la requalification du marché Léo Ferré pour ne citer que ces deux exemples car la liste est longue.

Mon groupe votera sans hésitation ce compte administratif 2019 qui nous donne un excédent que l'on pourra retrouver dans le budget supplémentaire de 2020.

Merci beaucoup.

Mme MEKER. - Madame la Maire, chers collègues, ce budget est aussi pour nous l'occasion de saluer le travail des services et le travail de toutes les équipes des services publics, pas seulement le service financier bien évidemment, puisque nous sommes devant un compte administratif qui présente un budget sain, exécuté non pas à la perfection parce qu'elle n'existe pas mais de manière extrêmement correcte. Je vois que même M. Martin qui, parfois, considère ces budgets... Au dernier conseil, nous avons entendu dire des budgets insincères. Je vois que pour l'exécution au moins et la gestion, vous approuvez. Après, c'est affaire de politique et l'on est un peu à côté du sujet.

La dette est donc maîtrisée, ce dernier budget de la précédente mandature montre une municipalité qui a mené très correctement et très sagement les projets qu'elle avait engagés.

2019 s'achève. Nous espérons bien, collectivement je pense, vous surprendre pour la suite.

Mme le MAIRE. - Merci.

Mme BOUDJENAH. - Quelques mots suite aux discours puisque, vous avez vous-même parlé de discours, Monsieur Martin. Je vous laisse juge de vos jugements sur le fait que les services publics rendus à Bagneux ne sont pas de qualité. Il me semble que les Balnéolais se sont exprimés il y a peu sur ce point. Je vous laisse donc votre jugement.

Nous avons évidemment des marges de progression, vous avez cité un certain nombre de choses, mais personne ne peut nier, vous l'avez vous-même noté, que l'année 2019 a été une année riche en réalisations et, donc, en services publics. Je pense à des bâtiments renouvelés ou à de nouveaux équipements publics livrés avec des ambitions fortes que nous avons tenues sur tout le mandat. Plusieurs équipements neufs livrés sur les deux dernières années prouvent toute la priorité que nous avons donnée et que nous allons continuer à donner à l'enfance, à la jeunesse et à l'éducation en particulier, mais aussi à la question de la nature en ville et au développement durable. Je pense à l'Agrocité par exemple qui est aussi une structure livrée l'année dernière avec un potentiel extrêmement important de réseaux de jardins partagés dans toute la commune : une dynamique qui s'est poursuivie dans de nombreux domaines.

Vous avez cité un certain nombre de chiffres et de ratios. Évidemment, il serait trop long de rentrer dans les détails de tout ce que vous avez donné, mais il me semble important de noter que l'on ne peut pas comparer cela aux villes de même strate dans tout le pays puisque, comme vous le savez, il y a des comparaisons à faire en zone dense, en métropole parisienne notamment, dans le département des Hauts-de-Seine encore plus en particulier notamment en termes de rapport de chiffres par habitant de dépenses de fonctionnement.

Elles sont évidemment plus élevées avec des besoins extrêmement importants en zone urbaine comme les nôtres.

À propos de la dette puisque vous avez noté ce point, comme indiqué dans le rapport du compte administratif, malgré un niveau de réalisations et d'investissements extrêmement important au service des habitants, notre encours est resté très soutenable financièrement puisque la capacité de désendettement de la commune continue de se situer très en deçà des seuils réglementaires fixés à 12 ans : nous sommes à un peu plus de 7 ans seulement, avec un encours de fin de mandat inférieur à celui du début de mandat de près de 4 M€.

Ces chiffres, importants, montrent que si la commune a continué de faire le choix d'emprunter à des niveaux raisonnables pour pouvoir réaliser les investissements d'avenir, la commune, dans le même temps, a travaillé à se désendetter y compris pour se redonner de nouvelles marges de manœuvre pour entamer ce nouveau mandat municipal. Tout cela est conforme à une stratégie financière que nous avons suivie pendant toute la durée du mandat.

J'en profite pour remercier à mon tour, car j'ai eu la chance de travailler en direct avec elle pendant plusieurs années, Fabienne Baron, notre Directrice du service finance qui, avec son équipe, a vraiment à nos côtés contribué à ce que l'on puisse se donner ces moyens.

S'il y a une chose sur laquelle je peux vous rejoindre, Monsieur Martin, c'est sur la taxe d'habitation. Pour Bagneux, cela représente en effet une somme importante mais comme dans beaucoup de communes et c'est bien normal.

Il me semble que, toutes sensibilités politiques confondues, les élus locaux ont raison de craindre l'avenir financier très incertain pour ne pas dire extrêmement dangereux qui se profile pour les collectivités, les communes en particulier, si d'autres décisions ne sont pas prises.

Puisque tout le monde parle de favoriser la relance d'une activité économique saine, il faut donner les moyens aux collectivités territoriales parce que, elles, sauront réinjecter l'argent dans de l'investissement public local, dans de la création d'emplois.

S'il y a une chose sur laquelle je peux éventuellement vous rejoindre, Monsieur Martin, c'est sur la

nécessité que si la suppression de la taxe d'habitation n'est pas remise en cause, il faut que la compensation soit réellement à la hauteur.

Mme le MAIRE. - Merci.

Monsieur Zani ?

M. ZANI. - Merci Madame le Maire.

Chers collègues,

Une petite remarque très courte : beaucoup de dépenses et peu de recettes ne permettent pas l'assurance d'un haut niveau de financement et cela concerne tous les exercices passés et à venir.

Je reviens sur un poste qui n'a pas été évoqué, qui concerne l'amortissement des immobilisations. J'aurais voulu savoir approximativement sur combien d'années le matériel roulant est amorti. C'est une question.

(...)

Je n'ai pas de réponse, je continue.

Pourquoi est-ce que je pose la question ? C'est pour cela que vous ne répondez pas.

Je tenais à préciser à cet effet que les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante, c'est-à-dire le Conseil municipal, à l'exception de certaines catégories qui sont bien identifiées.

Je tenais à préciser à cet effet que les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien et chaque catégorie de biens par nous. Or, je n'ai pas le souvenir que le Conseil municipal dont je fais partie de manière assidue a été saisi pour fixer une durée d'amortissement pour les immobilisations corporelles ou incorporelles acquises par la commune.

Je termine par les impôts locaux que Mme Boudjenah vient d'évoquer. Les impôts locaux et autres impôts et taxes restent stables bien naturellement en ce qui concerne les taux d'imposition. Cependant, l'assiette fiscale augmente de 977 538 € sur l'impôt local mais baisse de 187 070 € sur les autres impôts et taxes.

Ce plus est contributif des nouveaux arrivants sur notre commune particulièrement assujettis à la taxe foncière et ce moins est la conséquence des commerces qui ferment sur notre ville sans repreneurs potentiels.

J'en ai terminé.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Le Directeur général des services me dit que, page 139 de votre document - vous l'avez au format numérique- vous avez la durée des amortissements de chaque bien.

Cette délibération a été votée le 13 mai 2008. Elle est toujours applicable.

Les engins deux-roues notamment ont une durée d'amortissement de 5 ans. Je peux tout vous lire, mais c'est un peu long.

Vous avez toutes les données dans les documents.

Je n'ai plus d'autres interventions ?...

Comme il s'agit de voter sur le compte administratif, je sors le temps du vote et je passe la présidence à Mme Boudjenah.

(Sortie de Mme le Maire à 21 h 36.)

Mme BOUDJENAH. - Pour les nouveaux élus une précision, ne soyez pas surpris, ce sera ainsi une fois par an. Nous allons nous prononcer sur la gestion du Maire. Pour ce faire, elle ne doit ni participer ni même assister au vote.

Je procède au vote maintenant qu'elle est sortie.

☞ VOTE : LE COMPTE ADMINISTRATIF EST ADOPTÉ PAR LE GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPAL ET LE GROUPE BAGNEUX CITOYENNE ET ASSOCIATIVE, LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM VOTANT CONTRE

4 - COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : SERVICES EXTERIEURS DES POMPES FUNEBRES

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES (BUDGET ANNEXE DE LA COMMUNE DE BAGNEUX)

Mme BOUDJENAH. - Nous passons au vote.

☞ VOTE : LE COMPTE ADMINISTRATIF EST ADOPTÉ A L'UNANIMITE

(Retour de Mme le Maire à 21 h 37.)

Mme BOUDJENAH. - Madame le Maire, votre compte administratif a été adopté à une large majorité par le Conseil municipal qui vous donne donc quitus de votre gestion, ce dont je vous félicite.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup. Merci à toute l'ancienne équipe municipale, ceux qui sont encore présents comme ceux qui ne le sont plus, car c'est évidemment une histoire d'équipe. Merci évidemment à la Direction générale des services et à notre service financier, vous l'avez tous souligné, pour la qualité de leur travail et leur présence à nos côtés.

5 - AFFECTATION DU RESULTAT : COMMUNE

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019 : COMMUNE (BUDGET PRINCIPAL)

Mme le MAIRE. - C'est une délibération classique. Nous passons au vote.

☞ VOTE : LE COMPTE ADMINISTRATIF EST ADOPTÉ PAR LE GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPAL ET LE GROUPE BAGNEUX CITOYENNE ET ASSOCIATIVE, LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX VOTANT CONTRE ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM S'ABSTENANT

6 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 : COMMUNE (BUDGET PRINCIPAL)

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 : COMMUNE (BUDGET PRINCIPAL)

M. HADDAD. - Madame le Maire, chers collègues, le compte administratif que nous venons d'adopter mettait en évidence la gestion saine de la commune avec un résultat d'environ 1,70 M€, une épargne brute de plus de 8 M€ et un ratio de désendettement à 7,27 années.

La stratégie financière de la commune a ainsi permis de gérer aléas et imprévus, la crise sanitaire que nous subissons encore et les conséquences qui en découlent en est un de taille.

Le budget supplémentaire que je vous propose d'adopter ce soir n'est pas un budget supplémentaire classique, mais en quelque sorte notre réponse budgétaire face à la crise sanitaire.

Je tiens avant tout, avant de le présenter, à remercier encore une fois les agents et collègues élus et, en premier lieu, notre Maire qui se sont démenés pour répondre aux besoins des Balnéolais notamment au plus fort de la crise.

Bagneux, ville solidaire, n'est donc pas seulement un slogan. Les actes pris le prouvent.

Ainsi, pour notre ville, le coût de la crise sanitaire s'élève à l'aune de ce que l'on peut observer aujourd'hui à plus d'1 M€.

Ce montant prend en compte les dépenses de matériels et les initiatives prises pour répondre aux besoins des habitants comme l'augmentation du nombre de repas pour nos aînés et l'achat de masques et d'équipements, la prime accordée aux agents ayant travaillé sur site à hauteur de 220 000 €, l'enveloppe supplémentaire pour les initiatives de cette année à hauteur de 75 000 € afin de permettre à chacun de se sentir tout de même en vacances pendant la période estivale et, enfin, l'aide financière exceptionnelle faite aux familles et aux jeunes précaires, qui fait l'objet d'une autre délibération à part entière, à hauteur de 300 000 €.

Dans ce budget spécial crise financière mais surtout crise sanitaire, nous avons aussi tenu à vous indiquer les subventions exceptionnelles que la commune a reçues : celle du département à hauteur de 410 000 € que l'on votera à la délibération 44, celle de la métropole du Grand Paris de 89 000 €, celle de l'État réservée à l'achat de masques pour un montant de 61 000 €.

Ce bilan, comme je le disais, est un peu incomplet, vous le comprendrez. Nous sommes toujours en attente d'informations précises sur la potentielle contribution du territoire et nous n'avons pas reçu celle de l'État. Bien qu'annoncé comme un grand plan de sauvetage des collectivités, le soutien financier de l'État ne couvrira évidemment pas les dépenses et l'ensemble des pertes de recettes auxquelles font face les collectivités.

Alors que l'Association des Maires de France les estime à plus de 5 Md€, l'État a débloqué une somme de 750 M€ pour prendre en charge la perte de recettes fiscales des communes et des intercommunalités.

Une nouvelle fois, donc, l'État n'a pas été à la hauteur au plus fort de la crise et ne l'est toujours pas aujourd'hui.

Je tiens à attirer votre attention sur un point inscrit dans ce budget supplémentaire : la crise sanitaire et le confinement nous ont conduits à annuler et à reporter des initiatives qui avaient été budgétées. De nombreuses activités culturelles, sportives ou festives n'ont pu se tenir.

Ainsi, des dépenses que nous avons inscrites au budget principal n'ont pas été exécutées. Je vous propose donc de les redéployer en partie et de les conserver dans les budgets des services concernés afin d'anticiper la prochaine période.

Ces sommes serviront notamment à faire face à des rattrapages d'activité ou à des services non rendus. Ce qui n'a pas pu être fait n'est pas perdu mais reporté.

Quelques crédits non liés à la crise complètent ce budget supplémentaire et, comme chaque année, il prend en compte des régularisations diverses qui n'impactent pas l'équilibre global.

Des recettes nouvelles sont également intégrées à hauteur de 2 389 000 € décomposés ainsi :

- le résultat de 2019 : 1 703 856 €,
- la dotation globale de fonctionnement : 355 892 €,
- le fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France : 450 176 €,
- enfin, des recettes fiscales à hauteur de 120 062 €.

Au vu de l'impact de la crise sanitaire, des dépenses prévues ont été décalées, seules les dépenses les plus urgentes et réalisables rapidement sont rajoutées au budget supplémentaire 2 020 ainsi qu'un certain nombre de dépenses de travaux.

Vous l'avez compris, il s'agit d'un budget supplémentaire qui s'engage face à la crise.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

Des collègues demandent-ils la parole ?

M. MARTIN. - Madame le Maire, mes chers collègues, comme vous l'avez dit Monsieur Haddad, ce budget supplémentaire est fortement marqué par la crise sanitaire qui, d'ailleurs, est loin d'être terminée.

Le Gouvernement français a tardé à prendre au sérieux la situation pour sauver les élections municipales. Nous avons vu les conséquences. Loin de nous de prétendre que la gestion d'une telle crise est aisée, encore moins de donner des leçons sur ce qu'il aurait fallu faire.

Mais faute de marges de manœuvre, l'État, endetté et déficitaire, a été incapable de prendre des mesures d'urgence rapidement. Son premier réflexe a été de rationner des masques, des tests, des gels hydroalcooliques, des vêtements de protection. Cette déficience a eu un impact direct sur les finances de la Région Île-de-France, du Département des Hauts-de-Seine, du territoire Vallée Sud Grand Paris et des communes qui ont dû compenser cette déficience. Le coût pour Bagneux est évalué à près de 1 M€, ce n'est pas une bagatelle.

Il est encore trop tôt pour estimer précisément l'ampleur de la crise économique à la suite du confinement, mais il est déjà certain qu'elle sera brutale pour les entreprises et les commerces.

Pendant le confinement, la perte de chiffres d'affaires du seul commerce de détail en France a atteint 54 Md€ et plus de 112 Md€ pour la totalité du commerce.

Le Gouvernement a multiplié les mesures comme le prêt garanti par l'État (PGE) et a annoncé de vastes plans pour l'automobile, le tourisme et l'aéronautique, mais aucune mesure pour soutenir le secteur ferroviaire par exemple. On en reparlera lors du vote de la motion proposée à la fin de ce Conseil municipal.

À la lecture de ce budget supplémentaire, nous découvrons de bonnes surprises.

La dotation générale de fonctionnement augmente de + 1,40 % (+ 153 541 €) par rapport à la dotation reçue en 2019. Pas de quoi se réjouir toutefois car cette augmentation est liée principalement à l'augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine et donc à notre classement par rapport à l'indice synthétique de la population de la commune qui représente la pauvreté de la ville.

Pour certaines communes du département, la DGF a été divisée par deux. Les deux seules communes du département qui sortent leur épingle du jeu avec une DGF en augmentation sont

Bagneux et Gennevilliers, comme par hasard.

La deuxième bonne surprise est le montant du fonds de solidarité de la région Île-de-France (FRSIF) beaucoup plus élevé que le montant estimé au BP 2 020 (+ 450 000 €).

Le produit fiscal des 3 taxes + les compensations continuent d'augmenter de 460 000 € par rapport à l'état fiscal 2019 pour atteindre 33,50 M€. Je ne reviendrai pas sur les impôts locaux qui restent toujours très élevés par rapport à la qualité des services publics rendus aux Balnéolais en termes de mieux vivre ensemble, de social, d'insécurité et d'environnement.

Je terminerai sur un point que nous avons abordé en commission des finances : le financement d'un programme d'animation de la ville pendant l'été. Nous avons été surpris de découvrir (et je pense qu'un certain nombre d'élus de la majorité aussi) qu'un nouveau projet allait être lancé cet été pour remplacer Copaca'Bagneux et nécessitant un budget supplémentaire prévisionnel de 75 000 € en complément des crédits dédiés à Copaca'Bagneux, des crédits d'activités d'été et des crédits non-dépensés pendant la crise ; d'autant plus que ce programme ne nous a jamais été présenté, que ce soit en commission ou autres.

Nous sommes le 30 juin et beaucoup de Balnéolais ne sont pas au courant de ce programme d'activités que vous allez proposer cet été, notamment, ceux qui ne consultent pas le site de Bagneux. Nous découvrons le programme des 15 premiers jours de juillet. En consultant la petite brochure pour l'ouverture exceptionnelle de certains équipements, on ne voit pas de grands changements par rapport aux années précédentes.

Comme demandé à la commission des finances, je vous remercie de nous donner une description précise des activités proposées cet été (y compris pour les centres de loisirs et les séjours) et le budget prévisionnel associé.

L'objectif n'est pas de faire des économies, mais de comprendre ce qui va être proposé aux Balnéolais et d'être certain que ce budget est utilisé à bon escient.

En revanche, maintenir l'ensemble des écoles ouvertes pour accueillir les enfants dans les accueils de loisirs cet été est une très bonne chose. J'espère que la priorité sera donnée aux enfants des parents obligés de travailler exceptionnellement tout cet été.

Merci.

Mme le MAIRE. - D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

M. KANDEL. - Madame la Maire, chers collègues, comme l'a dit mon collègue, il s'agit d'un budget supplémentaire de crise. C'est le premier acte de la mandature qui est malheureusement très contraint. C'est le budget supplémentaire d'une ville qui s'engage pour ses habitants sur la crise avec des dépenses : des masques aux habitants et une aide exceptionnelle destinée aux familles, aux jeunes et aux plus démunis qui sera proposée tout à l'heure, tout cela pour pallier les carences de l'État qui distribue quelques milliards aux entreprises et pour l'économie, mais des médailles pour les soignants et pas grand-chose pour les villes qui ont été en première ligne, notamment les villes populaires comme la nôtre. Je voudrais citer aussi le fait que le département donne généreusement 10 € par habitant. Cela représente pour les Hauts-de-Seine 16 M€ alors que nous avons plus de 600 M€ d'excédent, me semble-t-il.

Mesurons l'effort de notre ville avec ce budget supplémentaire, c'est important.

Pour finir, je suis fier que notre ville soit fidèle à ses engagements auprès de tous les habitants,

notamment les plus démunis avec ce budget supplémentaire.

Mon groupe France Insoumise votera pour ce budget supplémentaire.

Mme le MAIRE. - Merci.

D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

M. GUILLEMIN. - Bonjour Madame la Maire, bonjour chers collègues, le budget supplémentaire 2 020 mis au vote ce soir est forcément différent de ce que nous avons l'habitude.

La gestion au quotidien de la crise sanitaire a eu des effets économiques importants sur les finances de la commune. Nous tenons à le saluer.

Mme la Maire a agi sans relâche pour protéger les habitants tout en prévoyant des politiques publiques soutenues pour rompre l'isolement, soutenir le personnel mobilisé et finalement être à la hauteur des enjeux qui s'imposaient pour nous.

La mobilisation des agents communaux pendant le confinement a été exceptionnelle pour permettre l'accueil dans nos mairies de celles et ceux qui en ont eu besoin, pour nettoyer les rues, soigner les malades au CMS, garder les enfants prioritaires dans les crèches, etc. C'est pourquoi nous soutenons pleinement le versement d'une prime exceptionnelle aux agents qui ont travaillé pendant tout le confinement.

Face à la crise économique consécutive à la crise sanitaire, l'aide supplémentaire et exceptionnelle proposée est un acte fort de soutien aux personnes les plus démunies, aux familles et aux jeunes de notre ville.

Nous savons à quelles difficultés sont confrontés les travailleurs précaires, les autoentrepreneurs l'ensemble des salariés et toutes celles et ceux qui subissent d'importantes baisses de revenu. C'est le cas pour les familles qui ont vu le budget alimentaire augmenter quand les services publics comme la restauration scolaire n'ont pas pu fonctionner pendant la période du confinement. Nous pensons aussi aux étudiants qui, faute de restauration universitaire, ont dû assumer des coûts supplémentaires pour s'alimenter correctement.

Nous soutenons de la même façon le budget supplémentaire proposé pour un été pas comme les autres pour que l'été n'oublie personne pour le droit aux vacances et à profiter de la pause estivale. Le programme ambitieux d'activités proposé par la ville est une excellente chose pour celles et ceux qui ne pourront pas partir à cause de la crise sanitaire.

Entre le manque de recettes et les dépenses nouvelles, cela a un coût global environ, on l'a dit, autour de 1 M€.

Pendant toute la crise, avec l'engagement des agents et de nombreux bénévoles que nous remercions, la ville n'a cessé de pallier les défaillances de l'État : distribution de masques, d'aides alimentaires, de matériels de protection dans les EHPAD et dans les établissements pour personnes handicapées, renforcer les équipes pour appliquer les protocoles sanitaires dans les écoles.

L'aide annoncée de l'État aux collectivités doit urgemment devenir une réalité dans des montants qui répondent aux frais engagés.

L'État doit enfin prendre ses responsabilités et assurer, via une prise en charge nationale, la solidarité et la protection auxquelles tous les habitants de ce pays ont droit.

Le territoire Vallée Sud Grand Paris se devra également d'être à la hauteur pour aider les communes qui en auront besoin, notamment les villes comme les nôtres.

C'est donc dans ce contexte inédit que nous voterons pour ce budget supplémentaire fondé sur la solidarité qui reste finalement modéré étant donné la situation exceptionnelle que nous venons de traverser.

Mme le MAIRE. - Merci.

D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

Mme TRIVIDIC. - Merci Madame le Maire, merci pour ce document, merci à M. Haddad pour cette présentation et pour porter ce budget supplémentaire qui, à notre sens, n'est pas un budget supplémentaire mais un budget exceptionnel lié à une crise exceptionnelle car non seulement, cette année, certains projets n'ont pas pu ou ne vous pas pouvoir être finalisés, mais des recettes n'ont pas pu être encaissées et que de nombreuses dépenses non prévues ont été réalisées. Or, normalement, un budget supplémentaire est fait pour réajuster, améliorer et peaufiner l'ensemble d'un exercice budgétaire.

Comme on l'a vu par ailleurs au moment du compte administratif, la ville de Bagneux a pour habitude d'avoir un fort taux de réalisations. Ce budget supplémentaire est toujours utile dans ces cas-là.

Nous sortons doucement de la crise sanitaire en espérant qu'elle ne revienne pas.

Je tiens sincèrement à remercier les services, notre administration qui a travaillé à la fois à ce budget supplémentaire mais aussi à l'été qui vient, l'équipe municipale et les élus qui travaillent à ces différentes réalisations, sur leur réactivité pour soutenir au mieux les Balnéolaises et Balnéolais durement touchés à la fois pendant la crise mais également aujourd'hui, on voit arriver la crise économique et sociale qui va s'installer dans notre ville mais aussi dans tout le pays.

Oui, le budget supplémentaire a été nécessaire pour un été pas comme les autres. Les décisions ont été difficiles à prendre, mais je n'aimerais vraiment pas entendre ici, en tout cas ce soir et dans ce contexte, des propos trop durs remettant en cause le travail des agents et des élus effectué dans un temps -qu'il faudrait que tout le monde ici reconnaisse- record pour réaménager et réinventer des dispositifs en vue de faire respecter les différents protocoles liés à la crise sanitaire dans laquelle nous sommes encore mais aussi pour soutenir les beaucoup trop nombreuses Balnéolaises et Balnéolais qui ne pourront pas partir en vacances.

Il y a encore peu, dans ma délégation la petite enfance, nous avons peaufiné un accueil pour les tout-petits, ce qui n'est pas évident. Cela nécessite la mobilisation de nombreux agents et agents qui avaient pour habitude de partir en vacances.

Nous avons décidé d'ouvrir pendant le mois d'août une crèche, c'est une décision difficile aussi : un berceau ouvert coûte à la ville même si les parents participent financièrement à l'organisation. C'est un investissement aussi pour la ville. Je me satisfais de cette situation mais quand je vois que des enfants sont inscrits dans leur crèche tout le mois de juillet et tout le mois d'août, c'est difficile.

Je me satisfais de cette décision, mais on sait que l'été sera très difficile. Ces investissements et cette réorganisation étaient nécessaires.

Évidemment, nous voterons ce budget supplémentaire. J'aimerais qu'il soit une alerte aussi pour le Gouvernement qui, une fois n'est pas coutume, ne remplit pas ses obligations et nous laisse seuls

face à une crise économique et sociale nationale voire internationale.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci.

D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

Mme MOUTAOUKIL. - Un mot rapide, car beaucoup de choses ont déjà été dites, pour remercier moi aussi, au nom de mon groupe, les services pour ce document budget supplémentaire extrêmement clair. Je remercie aussi M. Haddad pour sa présentation.

Comme beaucoup de collègues qui se sont exprimés avant moi à ce sujet, ce budget supplémentaire est effectivement un budget de crise qui nous coûte aujourd'hui 1,10 M€, ce qui est énorme dans un budget contraint comme le nôtre.

Je souhaite également saluer les 3 nouvelles mesures phares que nous avons prises pendant cette crise qui n'a pas été simple :

- la prime accordée aux agents qui ont travaillé sur site pendant la période de confinement que nous avons estimé à 220 000 €, franchement, ce n'était pas évident pour tout le monde.

J'ai pu, avec d'autres élus et d'autres collègues élus, me rendre parfois dans des permanences et voir que les agents se déplaçaient malgré la crainte d'attraper le virus qui a tout de même causé, nous le savons, quand ce n'est pas le décès des personnes, des moments extrêmement compliqués et difficiles pendant toute la période de traitement et de confinement.

Je voudrais saluer le courage de ces agents qui se sont déplacés et saluer la prime qui leur a été accordée.

Aux familles qui sont déjà en très grande difficulté, difficultés économiques et sociales que l'on peut déjà mesurer qui vont s'accroître, nous souhaitons leur proposer quelque chose. Sachant que l'on ne pouvait pas reconduire Copaca'Bagneux classiquement comme nous l'avons toujours fait jusqu'à maintenant, nous avons travaillé d'arrache-pied avec les services pour permettre à ces familles de se divertir pendant la période estivale qui relève d'un vrai défi.

Pour un été pas comme les autres, nous avons rajouté une enveloppe de 75 000 € qui s'ajoute aux 50 000 € déjà prévus pour Copaca'Bagneux. C'était cela ou rien, ai-je envie de dire.

Pour toutes ces familles, jeunes et moins jeunes qui vont rester sur la ville, je crois que c'est un effort considérable. Ils apprécieront que l'on ait pu réagir aussi rapidement et ait pu proposer quelque chose de viable pendant cette période.

Je salue cette deuxième proposition phare.

La dernière est l'aide sociale exceptionnelle aux Balnéolais, aux familles en difficulté, jeunes en autonomie. Là aussi, ce n'était pas aussi évident que cela. Nous l'avons fait et, encore une fois, je pense que c'est une excellente chose.

Le collègue aux finances l'a dit : les économies qui seront réalisées, celles liées au décalage de certains travaux d'été, ne sont pas réallouées à d'autres dépenses. Il est important de le mentionner, elles seront reportées et conservées pour 2021.

Enfin, je souhaite terminer sur l'idée selon laquelle c'est une divine surprise que d'avoir une augmentation de la dotation globale de fonctionnement, mais vous l'avez dit Monsieur Martin,

c'est lié à l'augmentation de la DSU, un critère de paupérisation. Je ne crois sincèrement pas qu'il faille se réjouir de cela.

Je vous remercie.

Le groupe socialistes et citoyens votera ce budget supplémentaire.

Mme MEKER. - Madame la Maire, chers collègues, 1 096 149 €, c'est le coût de la crise pour la ville de Bagneux.

Le budget supplémentaire qui est un budget de crise exceptionnelle a une philosophie très intéressante : ne garder aucune économie par-devers soi des actions qui n'ont pu être menées dans le cours budgétaire de l'année 2020 du fait de la crise, mais au contraire, en ce qui concerne le fonctionnement, redéployer ces sommes pour répondre aux besoins nés de la crise pour lesquels un travail très fin a été mené par le service des finances mais pas seulement, par tous les services, pendant la crise.

Ce budget supplémentaire se tient. Il est finement travaillé sur des équilibres budgétaires qui permettent de prendre des sommes qui existent toujours du fait du manque de possibilités d'exécution des activités habituellement réalisées au cours de ces mois de confinement pour les allouer à des besoins nés du confinement. C'est vraiment un travail perlé. C'est ce travail qui nous permet de sortir un peu... je ne dirai pas la tête haute car il ne faut pas être super optimiste, mais nous n'avons pas entamé nos possibilités d'investissement pour l'année 2021.

Nous pouvons par ailleurs dégager par exemple pour un été pas comme les autres à Bagneux des sommes pour arriver à allouer une prime aux agents municipaux qui ont été en présentiel, comme le service de la propreté urbaine accueil et d'autres services qui ont été présents quand d'autres étaient confinés. Il est important pour nous élus, pour Mme la Maire, pour notre équipe de les remercier de leur courage à ce moment-là.

Nous avons pu dégager ces moyens. C'est à saluer, surtout face à un État qui a pesé sans compter sur le bloc communal et pas seulement sur les finances du bloc communal mais aussi sur les élus de proximité : on a vu à un moment un grand appel aux élus locaux. Les élus sont proches des habitants, des populations. Ce sont eux qui distribuent les masques au niveau régional, ce sont eux qui "se battent" sur les tarmacs pour essayer de récupérer les bons masques.

Des choses assez exceptionnelles pendant la période ont eu lieu, c'est à méditer.

Nous sortons un peu de cette crise, aussi, nous espérons bien que l'État va augmenter les sommes qu'il devrait verser au bloc communal pour remonter ses finances municipales qui sont très mises à mal par cette crise.

Voter ce budget supplémentaire exceptionnel et très bien tenu est le premier acte budgétaire de la nouvelle équipe municipale. Nous avons travaillé ensemble, nous la majorité municipale, pour réfléchir à cet été pas comme les autres du fait de la crise sanitaire.

Ce n'est pas une lubie, c'est la seule manière de faire, nous ne pouvons pas concentrer de la population au même endroit comme nous le faisons pour Copaca'Bagneux. Cette décision ne fut pas facile à prendre, mais en même temps, nous avons essayé de trouver des avantages à cela. De la contrainte naît l'art ou l'art naît de la contrainte, en tous les cas, cela nous permet de travailler dans les différents quartiers.

C'est aussi une manière curieuse pour nous d'engager la nouvelle mandature assez complexe vers

cette époque de transition écologique absolument nécessaire face à un monde nouveau qui s'ouvre devant nous. Nous voyons, nous élus municipaux, élus territoriaux, que nous avons un rôle très important dans l'innovation, également financière, que nous devons mettre en œuvre pour que les villes de demain soient vivables.

Mme le MAIRE. - Merci.

Plus aucun autre collègue ne souhaite intervenir sur le budget supplémentaire ?...

(Aucun.)

Je vais dire quelques mots sur ce débat. Vous l'avez toutes et tous souligné, c'est un budget supplémentaire peu commun pour un début de mandat. Nous aurions bien sûr souhaité pouvoir le commencer autrement.

Ce que nous avons appris de cette crise sanitaire est d'être probablement humble. Nous nous sommes retrouvés devant une situation, impensable, il y a encore quelques mois, pour chacune et chacun d'entre nous.

Je crois que cette crise a révélé aussi l'ampleur du saccage de certains de nos services publics.

Je voudrais tout de même le souligner à nouveau, si les Français ont été confinés pendant 2 mois c'est parce que nous n'étions plus en capacité dans ce pays, qui est encore une des plus grandes puissances du monde, de répondre aux urgences sanitaires et donc d'accueillir, dans les hôpitaux de notre pays, celles et ceux qui en avaient besoin.

J'espère vraiment, mais ce n'est pas gagné, que ce que l'on annonce sur le Ségur de la santé se traduise vraiment par des réouvertures de lits, de services, des moyens pour l'hôpital public, des moyens financiers avec des personnels correctement rémunérés.

Je rappelle que, parmi les personnes décédées ou malades du COVID, nous y avons beaucoup de soignants, des personnes qui nous ont soignés pendant ces semaines.

Je tiens également à rappeler que beaucoup de services publics ont fermé, mis la clef sous la porte par insuffisance de personnels pour assurer correctement le service public.

D'ailleurs, la reprise est effective à La Poste. Elle a annoncé qu'elle distribuerait le courrier 4 jours sur 7 dans ce département. C'est tout de même assez extraordinaire. Je ne vais pas revenir sur les services du département qui ont été fermés : celui des travailleurs sociaux, des PMI, etc.

J'ai ressenti beaucoup de fierté d'être le Maire de cette ville parce que notre mairie est restée debout, ouverte, elle n'a jamais fermé sa porte, elle est restée disponible pour protéger les habitants de sa ville. Il me semble que c'est notre devoir, nous l'avons fait correctement. Il est toujours possible de faire mieux, mais je crois que nous l'avons fait avec courage et correctement.

Je tenais vraiment à remercier l'équipe municipale et les élus qui m'ont entourée dans cette période mais aussi particulièrement la Direction générale des services et l'administration communale qui a, dès le début, été avec mon Cabinet également à nos côtés pour que nous puissions organiser les choses petit à petit et faire vivre la protection et la solidarité pour les habitants.

Le Président de la République a parlé du monde d'après. Je pense que l'on ne rêve pas du même monde d'après. En tous les cas, je pense qu'il nous appartient de réfléchir à ce que nous voulons car ce qui s'est passé a des conséquences. Nous entrons dans une crise économique et sociale

durable. Cela veut dire qu'il faut remettre les êtres humains et la nature au cœur de nos priorités, au cœur de notre projet, c'est ce à quoi il faut maintenant s'attaquer.

Pour l'heure, le budget supplémentaire est un budget de réponse à cette crise, à cette urgence sanitaire et sociale. Vous l'avez compris.

Évidemment, cela nous a coûté comme dans beaucoup de communes, il a fallu dégager des moyens financiers.

Je voudrais aussi rappeler que c'est la bonne gestion financière de la commune que nous évoquions tout à l'heure sur le compte administratif 2019 qui fait que nous avons été aussi en capacité de dégager des moyens. Quand on dit qu'il faut essayer d'être prudent, de garder de l'autofinancement, etc. c'est extrêmement important pour être en capacité, en cas de coup dur, de réagir et d'amortir cette crise difficile.

Je ne reviens pas sur les mesures : la prime du personnel, la mesure sociale que l'on vous propose et que l'on va voter tout à l'heure, de près de 300 000 €. Nous aurions souhaité faire davantage, nous sommes sur de petits montants, pour des gens qui ont de petits revenus et qui ont beaucoup souffert de la situation actuelle et qui vont continuer à souffrir.

À propos de l'été à Bagneux, pour dire simplement les choses, il y a un mois, nous ne savions même pas si nous pouvions être là ce soir. La situation évolue de manière extrêmement compliquée. Nous sommes encore dans une situation de crise sanitaire où il faut continuer à se protéger et à faire extrêmement attention. Nous ne sommes pas sortis de cette crise.

Je répète, nous avons dû également travailler et nous adapter un peu quasiment au jour le jour.

Par exemple, Aïcha Moutaoukil vient de le dire, concernant Copaca'Bagneux, nous nous sommes demandé si nous allions maintenir ou non le village au parc du puits Saint-Etienne ? Nous avons pris la décision. C'est accord très fragile, etc. Ne sachant pas comment la situation va évoluer cet été, nous avons décidé de ne pas maintenir le village qui est un lieu qui peut rassembler trop de monde à la fois. Nous avons demandé aux services de travailler à des initiatives dans les quartiers.

Il y aura des initiatives du lundi au samedi, une dans chaque quartier : le lundi dans le sud à côté du PPCM, le mardi aux Bas Longchamps, le mercredi sur le Mail Debussy, au cœur du quartier de la Pierre Plate, le jeudi au parvis du théâtre Victoire Hugo, le vendredi au parc du puits Saint Etienne et le samedi au parc François Mitterrand avant le lycée.

Tous les jours, il y aura donc des initiatives avec un programme qui sera proposé aux habitants et des équipements qui leur seront ouverts pour y pratiquer des activités. Nous sommes, vous l'avez compris, sur une volonté de petits formats, donc pas de grands rassemblements, nous restons sur la prudence en évitant le trop de monde au même endroit.

Les mercredis soir, il y aura cinéma en plein-air à la plaine Thorez car cette plaine nous offre suffisamment d'espace pour respecter la distanciation sociale et permettre d'être un peu plus nombreux.

Nous ne tirerons pas le feu d'artifice le 14 juillet. Si tout se passe bien, il y en aura un à la fin août, à la fin d'un été pas comme les autres, mais c'est encore sous réserve que les conditions sanitaires nous le permettent.

C'est pour cela que nous avons appelé cette initiative non pas Copaca'Bagneux mais un été pas comme les autres, pour tenir compte de la situation sanitaire et de notre volonté d'aller dans les

quartiers, de pouvoir toucher peut-être plus de monde en décentralisant un peu plus.

Avec Ingrid Bidault et notre partenaire VVL, nous avons travaillé sur des alternatives pour les centres de vacances. Les annonces vont paraître. Nous aurons 37 séjours pour 5 destinations, quasiment toutes en proximité hormis pour La Trinité-sur-mer où nous avons notre centre de vacances. Cela commencera à peu près à la mi-juillet. Nous allons lancer les inscriptions avant la fin de la semaine. Nous avons travaillé avec notre prestataire à une réorganisation complète des séjours qui tiennent compte des gestes barrières, etc.

Vous avez peut-être vu que VVL est passé sur France 2 dans l'émission Envoyé Spécial au cours de laquelle ils ont montré comment ils réorganisaient tous les séjours.

Nous avons lancé les inscriptions dans les centres de loisirs qui seront largement ouverts cet été. Nous sommes à 900 enfants inscrits, ce qui est plus que d'habitude.

Nous avons également ouvert notre centre de La Trinité-sur-Mer, notre village familial de vacances sous des conditions sanitaires strictes, je vous passe les détails. Il n'y aura pas d'animation dans le centre (ce sont des bungalows) pour éviter les lieux de rassemblement. Tout est organisé de ce point de vue pour l'été.

Nous avons essayé de multiplier de quoi offrir aux enfants, aux jeunes et aux adultes de la ville qui ne pourraient pas partir en vacances le moyen soit de s'évader, soit de faire des journées familles, soit des séjours familles.

Toutes les informations partiront via l'espace famille, dès que possible.

À propos de la DSU, nous disions qu'elle augmentait, nous sommes au 159^e rang en 2019 comme en 2018. Je ne connais pas encore le rang pour 2020, mais je pense que ce sera dans la même stabilité. La loi de finances a voté 90 M€ supplémentaires pour la DSU, le budget 2 020. Des crédits supplémentaires pour la DSU ont été votés dans le projet de loi de finances. Ces crédits sont venus abonder. Je le dis souvent, ce sont des ressources précaires puisque ce ne sont pas des ressources de droit commun. Elles sont liées à des politiques publiques menées. Le jour où un Gouvernement ou un autre décide de faire moins de péréquation et donc moins de redistribution en faveur de celles et de ceux qui en ont le plus besoin, on se retrouve avec des dotations en berne, ce qui est évidemment inquiétant.

Je vous propose de passer aux votes.

Il faut voter chapitre par chapitre.

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 - charges à caractère général : - 497 587 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE BAGNEUX CITOYENNE ET ASSOCIATIVE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Chapitre 012 - Charges de personnel, frais assimilés : 220 000 €**☉ VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE BAGNEUX CITOYENNE ET ASSOCIATIVE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Chapitre 014 - Atténuations de produits : - 6 250 €**☉ VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE BAGNEUX CITOYENNE ET ASSOCIATIVE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 446 130 €**☉ VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE BAGNEUX CITOYENNE ET ASSOCIATIVE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Chapitre 67 - charges exceptionnelles : 8 000 €**☉ VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE BAGNEUX CITOYENNE ET ASSOCIATIVE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement : 673 426 €**☉ VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE BAGNEUX CITOYENNE ET ASSOCIATIVE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Un total en dépenses de fonctionnement de 8 043 719 €.

Section de fonctionnement

Recettes

Chapitre 70 - Produits services, domaine et ventes diverses : - 1 995 135 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE BAGNEUX CITOYENNE ET ASSOCIATIVE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Chapitre 73 - Impôts et taxes : 93 059 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE BAGNEUX CITOYENNE ET ASSOCIATIVE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Chapitre 74 - Dotations et participations : 1 154 937,57 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE BAGNEUX CITOYENNE ET ASSOCIATIVE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : 118 194 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE BAGNEUX CITOYENNE ET ASSOCIATIVE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Chapitre 042 - Opération ordre transfert entre sections : 5 195 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE BAGNEUX CITOYENNE ET ASSOCIATIVE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT**

RADICAL/LAREM

Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté : 1 703 856,43 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE BAGNEUX CITOYENNE ET ASSOCIATIVE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT**

RADICAL/LAREM

Un total également de 8 043 719 €, en recettes.

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles : 544 687,84 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE BAGNEUX CITOYENNE ET ASSOCIATIVE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT**

RADICAL/LAREM

Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées : 84 244,70 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE BAGNEUX CITOYENNE ET ASSOCIATIVE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT**

RADICAL/LAREM

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : 6 4769 432,81 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE BAGNEUX CITOYENNE ET ASSOCIATIVE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT**

RADICAL/LAREM

Chapitre 23 - Immobilisations en cours : 9 922 934,44 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE BAGNEUX CITOYENNE ET ASSOCIATIVE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Chapitre 26 - Participation et créances rattachées ; 1 368 511 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE BAGNEUX CITOYENNE ET ASSOCIATIVE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Chapitre 27 - Autres immobilisations financières : 229 056 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE BAGNEUX CITOYENNE ET ASSOCIATIVE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Chapitre 20 - Dépenses imprévues : 922 381 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE BAGNEUX CITOYENNE ET ASSOCIATIVE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Chapitre 45 - Opérations pour compte d'un tiers : 63 000 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE BAGNEUX CITOYENNE ET ASSOCIATIVE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Chapitre 40 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 5 195 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE BAGNEUX CITOYENNE ET ASSOCIATIVE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Chapitre 41 - Opérations patrimoniales : 4 189 451 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE BAGNEUX CITOYENNE ET ASSOCIATIVE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Chapitre 001 - Solde d'exécution négatif reporté : 775 728, 42 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE BAGNEUX CITOYENNE ET ASSOCIATIVE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Le total en dépenses d'investissement s'élève à 24 574 621,21 €.

Section d'investissement

Recettes

Chapitre 13 - Subventions d'investissement : 6 087 871,43 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE BAGNEUX CITOYENNE ET ASSOCIATIVE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires) : 8 500 000 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE BAGNEUX CITOYENNE ET ASSOCIATIVE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT
RADICAL/LAREM**

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068) : 492 000 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE
GROUPE BAGNEUX CITOYENNE ET ASSOCIATIVE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT
RADICAL/LAREM**

Chapitre 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé : 4 568 872,78 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE
GROUPE BAGNEUX CITOYENNE ET ASSOCIATIVE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT
RADICAL/LAREM**

Chapitre 45 - Opérations pour compte de tiers : 63 000 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE
GROUPE BAGNEUX CITOYENNE ET ASSOCIATIVE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT
RADICAL/LAREM**

Chapitre 21 - virement de la section de fonctionnement : 673 426 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE
GROUPE BAGNEUX CITOYENNE ET ASSOCIATIVE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT
RADICAL/LAREM**

Chapitre 41 - Opérations patrimoniales : 4 189 451 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE
GROUPE BAGNEUX CITOYENNE ET ASSOCIATIVE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT
RADICAL/LAREM**

Le total des recettes d'investissement est de 24 574 621,21 €.

Je vous remercie.

07- BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 : SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

**VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2 020 DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES
(BUDGET ANNEXE AU BUDGET DE LA COMMUNE)**

Mme le MAIRE. - Je suppose qu'il n'y a pas de remarque.

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 2 - charges de personnel et frais assimilés : 0,06 €

Recettes

Chapitre 70 - ventes, produits fabriqués et prestations : 0,06 €

☞ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

08 - GARANTIES COMMUNALES

**DEMANDE DE GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE LA S.A. D'HLM IMMOBILIERE 3F POUR UN
PRET TOTAL DE 4 545 000 €, SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS,
DESTINE A FINANCER LA CONSTRUCTION DE 21 LOGEMENTS SOCIAUX AU 11 RUE GUSTAVE
COURBET A BAGNEUX**

Mme CILLIERES. - Pour les nouveaux élus, il s'agit de délibérations que nous pouvons avoir traditionnellement de la Société HLM Immobilière 3F qui sollicite la commune pour une garantie d'emprunt pour un montant de 4 545 000 € en faveur de la construction de 21 logements sociaux situés au 11 rue Gustave Courbet. La contrepartie de la garantie communale pour le prêt nous donne droit à une part de réservation sur les logements. En l'occurrence, il s'agit ici de 20 % de droits de réservation pour un total de 4 logements qui seront mis à disposition, 2 appartements de 2 pièces et 2 appartements de 3 pièces.

Il vous est proposé de voter en faveur de cette garantie communale.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des remarques ?

M. MARTIN. - Nous faisons souvent les mêmes : nous sommes toujours gênés par le fait que la commune donne une garantie de 100 % à un organisme, premièrement.

Deuxièmement, nous sommes toujours gênés de voir que l'on construit encore des logements sociaux alors que la priorité devrait être donnée à la rénovation des logements sociaux actuels. Pensons déjà à nous occuper des Balnéolais qui souffrent aujourd'hui sur Bagneux avant d'accueillir d'autres personnes.

Merci.

Mme KADOUCI. - Bonsoir Madame le Maire, chers collègues, j'ai trois questions à poser :

- Premièrement, quel est le montant total des garanties communales à ce jour ?
- Deuxièmement, comment fonctionne la garantie communale ?
- Troisièmement, quelle est la méthode de calcul du montant de la garantie communale ?

Je pense que c'est une question aussi bien pour les nouveaux arrivants pour cette réunion.

Mme le MAIRE. - Monsieur le Directeur général, il me semble que nous avons présenté le montant des garanties communales au Conseil municipal il n'y a pas longtemps.

M. FABRI. - Premier élément, la garantie d'emprunt proposé ce soir au Conseil municipal au profit de la SA HLM fait partie des garanties d'emprunts dont le montant total n'est pas comptabilisé en risque pour la ville.

Les garanties d'emprunt qu'accorde la ville à différents acteurs sont de deux types d'un point de vue des logiques financières et des règles comptables.

Les garanties d'emprunt dont le montant va vous être communiqué et qui sont celles connues pour être prises en compte dans le calcul du ratio Galland, du nom du Député, sont considérées à risques. Elles doivent permettre de s'assurer que la ville ne prend pas plus de garanties d'emprunt qu'elle ne peut rembourser éventuellement une annuité si une opération faisait défaut.

On est sur une garantie d'emprunt que la ville peut accorder par exemple à un aménageur sur une opération d'aménagement car ces opérations sont considérées potentiellement à risques. Il faut donc s'assurer que la ville pourra faire face à un trou de l'aménageur au moment de rembourser une annuité.

En revanche, les garanties d'emprunt, largement les plus importantes, que la ville accorde à des bailleurs sociaux pour du logement social ne sont pas comptées dans ce ratio prudentiel, à Bagneux comme partout en France, car l'État considère, à juste titre, qu'il n'y a aucun risque à financer une opération de logement social. Au pire des cas, si le bailleur connaissait des difficultés, le patrimoine resterait présent et la valeur du patrimoine serait bien largement supérieure à celle des emprunts donnés.

De ce point de vue, l'emprunt qu'il vous est proposé ce soir de garantir n'entre pas dans le calcul des risques pour la collectivité.

Cela dit, nous vous donnerons, dès que nous l'aurons trouvé dans le compte administratif 2019, le montant du ratio garanti.

Mme CILLIERES. - Monsieur Martin, j'entends que vos interventions sont toujours les mêmes sur ce type de délibération. Je voudrais tout de même vous rappeler, je pense que vous le savez, qu'il y a eu des programmes ambitieux de réhabilitation de logements sociaux nombreux, par milliers de logements, au cours du mandat précédent. Vous pourriez le saluer. Nous nous sommes engagés à en faire encore réhabiliter par les bailleurs sociaux des milliers sur le prochain mandat, d'ailleurs, beaucoup de projets vont démarrer.

Je crois que le souci du Maire de Bagneux et de l'équipe municipale pour la qualité de vie du patrimoine social dans notre ville n'est pas à démontrer, nous y travaillons ardemment.

Je me permettrai d'insister pour vous dire que ce n'est pas une mince affaire car, aujourd'hui, la politique nationale rend les choses compliquées avec la baisse des aides à la pierre, la baisse des aides aux bailleurs sociaux. Tout cela se fait à fonds propres. Quand les bailleurs ont moins de

fonds propres, ils ont moins d'argent pour faire des réhabilitations.

Nous travaillons vraiment, main dans la main, avec chacun des bailleurs pour trouver les voies et les moyens de réhabiliter le plus possible d'HLM.

Pour ce qui concerne les constructions, nous travaillons à un rééquilibrage de la ville en termes d'offres de logements en accession et sociaux, l'idée étant non pas d'avoir une rupture entre une ville qui serait neuve avec de l'accession et un patrimoine ancien qui serait social.

Nous continuons de construire une proportion de logements sociaux sur la ville pour avoir aussi une offre neuve de logements. Vous savez aussi très bien, Monsieur Martin, qu'il y a près de 3 000 demandeurs balnéolais de logements sociaux dans cette ville. Vous l'avez écrit à de nombreuses reprises. Il faut bien répondre aux besoins, ce que nous faisons avec détermination avec le Maire de Bagneux.

Merci.

Mme BOUDJENAH. - Pour compléter ce que vient de dire Hélène Cillières, je précise que, là, il s'agit d'un des projets dans le périmètre de la ZAC écoquartier Victor Hugo. Monsieur Martin, vous n'aviez peut-être pas cela en tête.

Dans cette ZAC, pour contribuer au rééquilibrage dans la commune, nous avons une petite proportion de logements sociaux car nous ne souhaitons pas que seulement du logement privé en accession à la propriété sorte de terre aux abords des futurs métros. Nous n'en souhaitons qu'une petite part par rapport aux logements sociaux déjà existants dans le quartier nord.

Vous avez dit : "plutôt que de construire, il faudrait réhabiliter". Je voudrais dire au Conseil municipal qu'il s'agit là d'une forme de reconversion de bâtiments puisque, dans la ZAC écoquartier, nous avons souhaité conserver une part de bâti que l'on estimait patrimoniale. Ce bâtiment dans la rue Courbet en fait partie, c'est une ancienne usine de métaux précieux que nous n'avons pas démolie dans le cadre de la ZAC.

Quand I3F a fait la proposition de la reconvertir en logements sociaux en PLS pour trouver un équilibre financier justement parce que ce n'est pas de la construction pure, nous avons trouvé que c'était un projet intéressant. C'est une reconversion de bâti avec une petite extension attenante, le tout pour un programme raisonnable pour cette rue, puisque nous ne sommes que sur 21 logements.

Voilà la précision que je tenais à apporter.

Mme KADOUCI. - Pour rebondir sur les propos de Mme Boudjenah, si j'ai bien compris ce que nous disait Hélène Cillière en commission, sur les 21 logements, le contingent de logements pour la ville n'est que de 4.

Mme BOUDJENAH. - 20 %. Tout est dans la délibération.

Mme le MAIRE. - Ce que nous avons en attributions est à la hauteur de ce que nous garantissons. Pour Action Logement, les employeurs vont réserver par exemple 40 à 50 %, ce sont eux qui vont payer pour leurs salariés. C'est ainsi que se déterminent les contingents. L'État aidant, il aura une partie des attributions.

Les attributions sont fonction, en gros, de la quote-part que chacun met dans le financement du logement social.

Nous vous redonnerons les chiffres que nous vous avons donnés il y a un peu plus d'un an en Conseil municipal.

Le département garantit tous les logements construits par son bailleur. Les collectivités garantissent les logements sociaux construits par leur bailleur.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE BAGNEUX CITOYENNE ET ASSOCIATIVE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

09 - TAXE DE SEJOUR

DISPOSITIONS APPLICABLES A LA TAXE DE SEJOUR INSTITUTEE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BAGNEUX, A COMPTER DU 1ER JANVIER 2021

Mme le MAIRE. - Nous indiquons le taux voté par le département des Hauts-de-Seine et la région Île-de-France.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

10 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ET PRET : CAF/ RAM CLE DE SOL

APPROBATION DE TROIS CONVENTIONS A PASSER AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE POUR LE FINANCEMENT DE LA CREATION D'UN RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES (AU 41/43, RUE DE VERDUN A BAGNEUX) ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LES SIGNER AINSI QUE LEURS EVENTUELS AVENANTS

Mme TRIVIDIC. - Nous connaissons les besoins réels notamment dans la partie Nord, car le premier relais d'assistantes maternelles (RAM) est dans le sud de la ville. Dans la partie nord qui compte à ce jour 117 assistantes maternelles, les besoins sont réels.

Un RAM est un lieu important pour les professionnels qui sont au quotidien avec les tout-petits pour partager une expérience, leur permettre d'avoir d'autres activités. C'est également rassurant pour des parents qui laissent leurs tout-petits.

Là, nous parlons de deux subventions, une de 144 000 € et l'autre de 312 000 €, ainsi que d'un prêt à taux 0.

Merci.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

11 - REMISES GRACIEUSES**REMISES GRACIEUSES POUR LES ANNEES 2017, 2018 ET 2019**

Mme le MAIRE. - Elles sont d'un montant total de 1 535,55 € pour les dettes périscolaires.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CITOYENNETÉ ET VIE DES QUARTIERS

12 - REVERSEMENT DE LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE DU CONTRAT DE VILLE 2 020**REVERSEMENT DES SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES DU CONTRAT DE VILLE 2 020 A 8 ASSOCIATIONS HORS CONVENTION**

M. DIMBAGA. - Bonsoir.

Dans le cadre du contrat de ville, le département des Hauts-de-Seine verse 259 552 € à la ville de Bagneux pour l'année 2020. Cette somme est allouée afin de soutenir 32 actions en faveur de l'insertion et de la réussite éducative dans les trois quartiers prioritaires de la ville qui sont la Cité des musiciens dit la Pierre Plate, l'Abbé Grégoire Mirabeau et les Tertres Cuverons.

Une partie de la somme de 146 952 € est versée directement à la commune qui pilote 15 actions, le montant restant est réparti entre 10 associations qui portent 17 actions.

Cela représente une enveloppe de 112 600 € ; parmi ces 10 associations, 8 ne sont pas conventionnées, elles bénéficient de 93 600 €.

Vous retrouverez la répartition et la présentation des différentes actions soutenues, dans le détail, dans le rapport de présentation.

Il vous est donc proposé d'autoriser le versement de la subvention départementale du contrat de ville 2 020 aux 8 associations non conventionnées pour un montant de 93 600 €.

Pour les deux autres associations qui sont conventionnées, il s'agit de délibérations spécifiques.

Mme le MAIRE. - Merci.

C'est une délibération que les anciens collègues connaissent.

On reverse aux associations la subvention départementale du contrat de ville. Je suppose que cela ne soulève aucun débat.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

13 - SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES DU CONTRAT DE VILLE 2 020 A L'OFFICE BALNEOLAIS DU SPORT (O.B.S)**REVERSEMENT DE LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE DU CONTRAT DE VILLE 2 020 PAR VOIE D'AVENANT A L'OFFICE BALNEOLAIS DU SPORT (O.B.S)**

Mme le MAIRE. - Elle s'élève à 4 000 €.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, LE GROUPE BAGNEUX CITOYENNE ET ASSOCIATIVE S'ABSTENANT ET LAURENCE SALAUN NE PARTICIPANT PAS AU VOTE**

14 - REVERSEMENT DE LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE DU CONTRAT DE VILLE 2 020 PAR VOIE D'AVENANT AU PPCM

AVENANT N° 14 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET L'ASSOCIATION LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE (PPCM) : REVERSEMENT DE LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE DU CONTRAT DE VILLE 2 020

Mme le MAIRE. - Cette subvention s'élève à 15 000 €.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, LE GROUPE BAGNEUX CITOYENNE ET ASSOCIATIVE S'ABSTENANT**

15 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE DE 1 366 € AU COMITE D'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE DES PERSONNELS ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS COMMUNAUX DE BAGNEUX (CASC). APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS SIGNEE AVEC LE CASC ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes, on ajoute une subvention d'un montant de 1 366 €.

Mme CILLIERES. - C'est un rajout car nous avons eu un grand succès pour cette initiative.

M. MARTIN. - C'est une bonne résolution.

Je tiens à préciser toutefois aux nouveaux élus que le CASC a reçu une subvention de 145 800 € en début d'année. Ces 1 366 € ne représentent même pas 1 % de cette enveloppe globale. Que l'on n'arrive pas à dégager davantage nous interpelle un peu. Nous souhaiterions avoir le descriptif des activités proposées aux personnels actif et retraité en 2020, sachant que certaines activités ont dû être annulées du fait du confinement.

Merci.

Mme le MAIRE. - Pour expliquer, il s'agit de l'intervention de la ville auprès du personnel féminin dans le cadre de la journée internationale du droit des femmes. On verse pour cela une subvention au CASC. Étant donné qu'il y a plus de bénéficiaires cette année, on fait cet ajout. C'est une dépense que fait habituellement la ville. Nous demanderons bien évidemment au CASC de nous fournir un bilan comme nous le demandons auprès de toutes les associations de la ville.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

16 - ÉCOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES**MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° DEL 20200528-51 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2020 DESIGNANT LES REPRESENTANTS DEVANT SIEGER AUX CONSEILS D'ÉCOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES**

Mme le MAIRE. - Il s'agit de désigner Blodine B. Canal au Conseil d'école Maurice Thorez élémentaire et Michel Reynaud au Conseil d'école Joliot Curie maternelle. Nous faisons en fait un échange de responsables.

M. MARTIN. - Comme la dernière fois, nous voterons contre, du fait que nous ne sommes pas représentés.

Mme KADOUCI. - Nous nous abstenons.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE BAGNEUX CITOYENNE ET ASSOCIATIVE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

17 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**PROPOSITION DE LA LISTE DE 32 CONTRIBUABLES (16 TITULAIRES ET 16 SUPPLEANTS)**

M. HADDAD. - Merci Madame le Maire.

Chers collègues, c'est une délibération classique de début de mandat puisque le Code général des impôts prévoit dans chaque commune l'institution d'une commission communale des impôts directs, composée du Maire qui en assure la présidence et de 8 commissaires.

La durée de cette commission installée en début de mandat est la même que celle du mandat municipal, c'est-à-dire 6 ans.

Les 8 commissaires et leurs 8 suppléants doivent être nommés dans les 2 mois suivant le renouvellement du Conseil municipal.

Ils sont désignés en nombre égal par le Directeur départemental des finances publiques à partir d'une liste de contribuables de 16 personnes.

Vous avez les conditions d'éligibilité de ces personnes.

Un mot peut-être pour rappeler le rôle de cette commission : cette commission a un rôle consultatif en matière d'évaluation des propriétés bâties ou non bâties. Elle a aussi un rôle d'information, notamment d'informer l'administration fiscale des changements dont cette dernière n'aurait pas eu connaissance, comme les constructions sauvages, neuves, etc. Son rôle est essentiel car il impacte directement le budget de la commune via le produit des impôts locaux.

Il vous est proposé ici d'approuver la liste de ces 32 contribuables, 16 titulaires et 16 suppléants.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Y a-t-il des remarques ?

Mme KADOUCI. - Nous allons voter pour, mais j'ai une question. Comment fonctionne la procédure de nomination ? Comment procédez-vous pour obtenir ces 8 membres ?

Mme le MAIRE. - Nous avons contacté des personnes. Vous avez vu qu'il y a des commerçants. Nous essayons d'avoir des personnes d'un peu tous les quartiers de la ville de sorte que tout le monde soit un peu représentatif de la commune. C'est comme cela que l'on travaille. Nous essayons aussi de mettre des personnes diverses. Nous sommes dans la diversité positive.

Mme KADOUCI. - Elles sont nommées par tirage au sort ?

Mme le MAIRE. - Oui, mais il n'est pas fait par la ville.

Mme KADOUCI. - C'est la préfecture qui s'en charge ?

Mme le MAIRE. - Oui.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

18 - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE GARDE DES ELUS LOCAUX

APPROBATION DES MODALITES DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE GARDE DES ELUS LOCAUX DANS LES CONDITIONS D'EXERCICE DE LEUR MANDAT

Mme le MAIRE. - La délibération que je vous propose est une avancée démocratique. Elle vise à permettre aux élus qui ont des enfants de pouvoir exercer correctement leur mandat en prenant en charge une partie des frais de garde.

On le sait bien, assumer pleinement un mandat n'est pas toujours simple quand il faut aussi concilier la vie de famille.

Un véritable statut de l' élu reste à obtenir, mais la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique de décembre 2019 est une première et belle avancée.

Elle introduit un article rendant obligatoire la prise en charge par la collectivité des frais de garde des personnes à charge, engendrés par les réunions auxquelles doivent participer les Conseillers municipaux.

Nous proposons d'acter le remboursement des frais de garde pour toutes les séances plénières du Conseil et les réunions de commission dans lesquelles siègent les élus. Cela peut aussi inclure divers organismes.

À noter que ce remboursement ne peut excéder, selon la loi par heure, le montant horaire du salaire minimum de croissance.

Concrètement, nous vous demanderons, si vous l'utilisez, de présenter un justificatif.

La ville procédera au remboursement à raison de deux fois par an.

Mme GABIACHE. - J'aimerais intervenir sur cette délibération que je trouve importante. C'est un

moment politique dans lequel on peut marquer les choses.

Les dernières élections municipales ont montré une montée plus forte des femmes à la tête des grandes villes.

Bagneux, nous l'avons vu lors de l'élection de ses adjoints, "pose un problème" : nous avons trop de femmes !

Nous n'avons pas de problème à mettre à des postes à grande responsabilité des adjointes féminines, ce qui n'est pas le cas dans beaucoup de municipalités. J'aimerais le notifier.

Une femme en moyenne fait 2 journées de travail : une journée chez elle et une chez son employeur. Il est important de construire un statut de l'élu qui ne serait pas une troisième journée de travail, qui ne serait pas capable d'être choisi.

C'est pour cela que je soutiens fortement cette délibération qui est, pour moi, une possibilité d'investir des femmes aussi jeunes, qui ont potentiellement envie de construire une famille, de se sentir légitimes, de prendre la parole et leur place dans les instances citoyennes.

C'est pour cela que je soutiens fortement cette délibération, Madame la Maire.

Mme le MAIRE. - Merci.

Mme MEKER. - Je voudrais souligner que ceci s'adresse aux parents et peut donc s'adresser également aux pères. L'intérêt est de s'approcher, nous l'espérons, d'un statut de l'élu mais il est aussi de toucher des personnes jeunes qui ont un regard vers l'avenir tout en élevant leurs enfants. Je pense que, dans la période que nous vivons et pour les innovations que nous aurons à mettre en place aussi bien pour gérer l'humain et la nature en ville, il est important d'avoir des parents qui puissent assumer des fonctions électives, ce qui n'est pas simple même avec ce dispositif, mais c'est déjà cela.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie beaucoup.

19 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU COLLECTIF DES MAIRES ANTI-PESTICIDES

AUTORISATION DONNEE AU CONSEIL MUNICIPAL D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION AU COLLECTIF DES MAIRES ANTI PESTICIDES

Mme le MAIRE. - J'ai pris en septembre 2019 un arrêté sur l'utilisation du glyphosate sur le territoire communal. Quand j'avais pris cet arrêté, le Président de la République venait de renoncer à interdire d'ici 2021 les produits à base de glyphosate concernant l'engagement qui avait été pris.

Il fallait donc agir devant la carence de l'État au moins pour trois raisons, d'abord pour protéger la santé des habitants, ensuite pour protéger l'environnement et enfin pour alerter l'opinion publique sur les dangers de ces produits.

Le Préfet des Hauts-de-Seine a estimé au contraire que cela ne relève pas de la compétence des Maires. Il a donc décidé d'attaquer en justice l'arrêté pour en obtenir l'annulation.

Dans un premier temps, le tribunal de Cergy-Pontoise l'a maintenu avec celui d'autres collègues en reconnaissant le bien-fondé de l'arrêté mais, dans un second temps, la cour administrative d'appel de Versailles l'a suspendu comme ceux de cinq autres villes.

D'autres Maires ont pris des arrêtés similaires. Nous nous sommes regroupés en un collectif des Maires anti-pesticides afin d'organiser notre mobilisation collective au-delà des clivages politiques.

Aujourd'hui, le collectif regroupe des élus qui représentent 120 communes urbaines et rurales.

Le collectif a récemment saisi le Conseil d'État pour qu'il puisse enfin statuer de manière plus définitive sur le glyphosate. Nous envisageons éventuellement de porter l'affaire devant la Commission européenne.

Étant donné que je suis membre de ce collectif des Maires anti pesticides, Je vous propose de voter une subvention d'un montant de 1 000 € pour aider au fonctionnement de ce collectif et de cette association.

Y a-t-il des remarques ?

Mme le MAIRE. - Monsieur Zani, je vous en prie.

M. ZANI. - Merci Madame le Maire.

Je vote pour car c'est un long combat mené par de nombreux Maires. La première commune à l'avoir fait, c'est celle de Château-Thierry en juin 2012. Malgré plusieurs jugements d'annulation par les tribunaux administratifs, ces derniers reconsidèrent à présent leur jugement sur la question et commencent par valider les arrêtés municipaux anti-pesticides en rejetant les requêtes des préfets visant à suspendre les arrêtés attaqués.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci Monsieur Zani.

Mme MEKER. - Cette question de pesticides est effectivement très importante. Une forme de solidarité se noue entre la ville et la campagne, ce n'est pas si fréquent. C'est intéressant pour soutenir un certain nombre de paysans qui luttent contre ces usages très néfastes, pour la population rurale, les communes rurales qui ont besoin d'être soutenues sur ces sujets.

Pour nous aussi, dans les zones denses, il y a un réel danger sur encore certaines voies ferrées car les pesticides sont interdits depuis 2017 sur l'espace public et, depuis 2019, pour les particuliers, mais certains professionnels ont encore le droit d'en utiliser.

Pour nous, c'est important, et c'est ce qu'avait plaidé d'ailleurs notre avocate Me Lepage, car il peut y avoir présence de pesticides sur nos territoires.

Tout le monde connaît les dangers de ces pesticides, c'est donc un combat. Je suis très fière que Mme le Maire de Bagneux participe à cela. C'était une des 60 premières communes sur les 120 à signer et à se mobiliser. Nous l'avons accompagnée au tribunal.

Mme FOURNIER. - L'objectif de ce collectif de Maires est d'obtenir un arrêté visant à interdire au niveau national l'utilisation de ces produits dont on connaît la nocivité, les pesticides dont notamment ceux à base de glyphosate. C'est une démarche transpartisane.

Il faut rappeler, mais cela a été dit, que c'était un engagement pris par M. Macron, un engagement d'ailleurs personnel, mais sa volte-face en 2019 s'est traduit par une renonciation à inscrire cette interdiction.

Encore une fois, cela revient dans les discussions sur la crise sanitaire, on voit la carence avérée de

l'État à l'égard de cette mesure, pourtant importante pour protéger la santé des habitants, protéger l'environnement et alerter l'opinion publique. On constate aussi que les citoyens sont de plus en plus mobilisés sur ces questions.

Cet arrêté pris en septembre 2019 a été refusé et attaqué par le Préfet des Hauts-de-Seine. Aujourd'hui, nous demandons de revenir sur cette suspension.

Les espaces verts privés sur Bagneux représentent plus de 2/3 de nos espaces verts. Ces espaces verts sont susceptibles d'être traités par des produits à base de glyphosate. Pascale Meker vient de le rappeler, la SNCF est le plus grand consommateur de ce type de pesticide en France. 11 hectares sur notre commune appartiennent à la SNCF, ce n'est pas rien. On voit le risque d'exposition des Balnéolais à ce produit.

Nous sommes tout à fait favorables à voter pour cette délibération en vue d'aider le collectif des Maires.

Mme GABIACHE. - Je ne vais pas rappeler tout ce qui a été dit, nous sommes d'accord. Le fait de l'être est déjà une avancée en soi autour de cette table.

En ce qui concerne le glyphosate, certains lobbys avaient fait un travail de désinformation. Cela ne permettait pas d'avoir une cohérence commune. Avant d'être sur du rural et du urbain, il y avait la question de : on en a besoin pour fournir de l'alimentation.

C'est pour cela qu'il est important de notifier le fait que nous sommes tous d'accord autour de la table, c'est une avancée qui montre les changements de mentalité.

Sur cette question des arrêtés sur les pesticides, il est particulièrement intéressant de pouvoir saisir l'échelon local pour faire bouger l'échelon national.

Je trouve les interventions pertinentes et précises sur cette question du glyphosate. Que fait-on localement pour arriver à une démarche de développement durable ? Attend-on patiemment que le national nous accorde le droit de faire des avancées ? Je ne le crois pas. On voit que le pouvoir d'agir des collectivités est de plus en plus fort.

En parallèle, quand pour le COVID, le national se repose fortement sur les élus, on peut alors retourner la vapeur. En utilisant cette force qui nous a été donnée, nous pouvons faire peser sur le Gouvernement et le national des questionnements locaux qui prennent de l'ampleur collectivement.

Mme le MAIRE. - Merci.

Il n'y a plus d'intervention ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE, LE GROUPE BAGNEUX CITOYENNE ET ASSOCIATIVE ET LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Mme le MAIRE. - Fanny Douville nous quitte, Fabienne Meker prend sa procuration.

(Départ de Mme Douville à 22 h 58.)

20 - CONVENTION DE GESTION D'UNE AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE AUX FAMILLES DE BAGNEUX PENDANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE

APPROBATION DE LA CONVENTION DE GESTION D'UNE AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE AUX FAMILLES BALNEOLAISES PENDANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Nous en avons déjà discuté quand nous avons évoqué le budget supplémentaire.

Nous proposons une aide aux familles, une aide aux jeunes, une aide aux familles avec enfants qui ont été privées de restauration scolaire, donc de nourriture à des prix accessibles pendant deux mois. Nous adressons donc aux familles qui ont un quotient familial CAF inférieur à 850 € une aide financière exceptionnelle. Cela concerne 2 079 foyers balnéolais pour un montant total de 227 090 €, également aux jeunes en autonomie, bénéficiaires des aides au logement, qui ont connu aussi, ces derniers mois, des conditions de vie difficile. Cette aide sera versée à 845 allocataires pour un montant total de 67 600 €.

Le montant total des deux aides financières s'élèvera à 294 690 €, soit à près de 300 000 € que nous verserons en passant par la Caisse d'Allocations Familiales directement qui a moyen de faire le versement aux allocataires, comme l'on fait d'autres communes.

Nous sommes sur des petits montants par famille. Nous avons eu une discussion, nous aurions souhaité faire plus, mais 300 000 € nous ont semblé être une somme importante.

Nous proposons d'en rester là sur les montants, même si nous souhaiterions pouvoir faire plus.

Y a-t-il des questions ou des remarques ?

M. QUILGARS. - Je vous remercie Madame le Maire de nous soumettre cette délibération qui a été rendue possible grâce au vote du budget supplémentaire de crise que nous avons voté tout à l'heure, n'en déplaise au groupe de l'opposition de mon collègue, Patrice Martin.

J'interviens également pour vous dire le soutien total du Groupe France Insoumise et citoyens à cette délibération dont l'objet, vous venez de le rappeler, est d'apporter une aide directe de la municipalité aux familles et aux jeunes les plus fragiles et les plus démunis de notre ville.

Encore une fois, par le vote de cette délibération, je suis sûr que nous ferons la démonstration de l'importance pour les citoyens d'avoir des municipalités de progrès porteuses de valeurs et de solidarité et d'humanisme.

Au lendemain des municipales, c'est important de le rappeler.

Au-delà du drame sanitaire, les conséquences sociales et économiques sont d'autant plus lourdes selon l'état de précarité où se trouvent les familles et les jeunes. Beaucoup se sont retrouvés au chômage partiel ou ont perdu leur activité ou leur travail complètement ou encore, pour les jeunes, beaucoup ont perdu leur stage et autre.

Pour certaines familles, la question de se nourrir correctement était même posée.

La politique d'Emmanuel Macron, aujourd'hui conjuguée à la crise sanitaire, aggrave quotidiennement non seulement la situation des 9 millions de pauvres que compte notre pays, mais progressivement fait basculer de nouvelles familles et des jeunes dans la difficulté.

Bagneux n'est, hélas, pas épargnée et nombre de personnes dans notre ville sont touchées par cette situation. Heureusement, sur notre ville, grâce à l'aide et à l'appui de la municipalité, bon nombre de personnes et d'associations engagées dans la lutte contre la pauvreté agissent tous les jours, atténuant un peu ainsi quelque peu les difficultés quotidiennes. Hélas, là encore, le Gouvernement réduit les aides aux associations, acteurs majeurs de la solidarité nationale.

France Insoumise a engagé une grande campagne de lutte contre la pauvreté. Cette campagne de lutte contre la pauvreté a vocation à dépasser évidemment le cadre de notre seul mouvement et à se mêler à toutes les forces politiques et associatives qui souhaitent agir ensemble, et c'est important.

Je sais que nous serons nombreux à nous retrouver dans cette bataille qui doit impérativement s'amplifier si l'on veut que, demain, soit différent et porteur d'espoir.

Alors oui, Madame le Maire, nous soutenons totalement cette délibération qui donnera un petit, mais nécessaire, ballon d'oxygène aux familles et aux jeunes les plus précaires de notre ville.

Encore merci.

Mme le MAIRE. - D'autres collègues veulent-ils intervenir ?

M. ZANI. - Je viens d'entendre "n'en déplaise aux membres de l'opposition", j'aurais préféré entendre "certains membres de l'opposition" car l'opposant que je suis a voté pour le budget. Me mettre dans la même boucle en généralisant, c'est une forme d'atrophie de cerveau.

Je vous remercie.

M. QUILGARS. - Je m'inscris en faux, j'ai dit : "n'en déplaise au groupe de l'opposition de mon collègue Patrice Martin".

M. ZANI. - Non, "les membres de l'opposition" : je suis membre de l'opposition. Je ne suis pas aveugle, je vote pour l'intérêt de la commune. Le budget, je ne lui ai pas trouvé de carence notable. Je ne peux pas féliciter le travail de l'administration, etc. et voter contre.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

21- REGIES

DEMANDE DE REMISES GRACIEUSES SUITE A UN DEFICIT CONSTATE SUR LA REGIE D'AVANCES DU JUMELAGE

Mme le MAIRE. - Nous avons eu un souci. Cela date du mandat précédent. Le comptable public a constaté un déficit de 1 206 €. Nous avons eu un défaut de justificatif suite au voyage à l'étranger d'une élue. Il n'est pas question d'imputer cela au régisseur qui est une employée de la ville.

Je vous demande évidemment d'émettre un avis favorable à cette demande. À l'avenir, nous serons plus rigoureux.

M. ZANI. - C'est assez compliqué pour ce régisseur, mais au regard de la loi du 28 décembre 2011, la responsabilité du régisseur est administrative, pénale ou personnelle et pécuniaire, ce qui est le cas de cette dernière.

Un déficit de 1 206 € qui résulte de l'absence de justificatifs que vous dites liés au formalisme adéquat.

L'argument qui n'a pas convaincu le comptable public ne saurait en l'espèce me convaincre, c'est la raison pour laquelle et faute d'éléments tangibles d'appréciation, je m'abstiens.

Merci.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE BAGNEUX CITOYENNE ET ASSOCIATIVE ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Mme le MAIRE. - Nous abordons les deux délibérations suivantes en même temps ?

(*Approbation.*)

AMÉNAGEMENT URBAIN

22 - TLPE

ABATTEMENT DE LA TLPE SUR LA PERIODE DE LA CRISE SANITAIRE COVID

SERVICES TECHNIQUES

23 - EXONERATION

EXONERATION PARTIELLE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU TITRE DE L'ANNEE 2020 PENDANT LA DUREE DU CONFINEMENT ET EXONERATION DES AGRANDISSEMENTS D'ACTIVITES EN TERRASSE

M. KANDEL. - Le tissu économique a été fortement impacté par la crise. La ville a été aux côtés des établissements recevant du public en répondant à leurs nombreuses sollicitations pendant cette période, notamment en les aidant à savoir de quelles aides elles pouvaient bénéficier sur la période.

Néanmoins, des mesures complémentaires sont nécessaires pour soutenir le tissu économique de notre ville.

Compte tenu de l'impact social et économique généré par la crise sanitaire sur le secteur économique local et après évaluation des incidences financières sur le budget de la ville, il est proposé d'accompagner les entreprises en fixant un abattement de 20 % de la TLPE, la taxe locale sur les enseignes et la publicité extérieure, due au titre de l'année 2020 pour l'ensemble des redevables de cette taxe, cette valeur étant établie au regard de la période de fermeture liée au confinement, du 15 mars au 11 mai 2020.

De la même manière et pour la même période, il est proposé d'exonérer du paiement de la redevance d'occupation du domaine public, l'ensemble des occupants qui exercent une activité commerciale avec une exploitation d'extensions d'activités fermées et non-fermées.

Il est également proposé d'exonérer de toutes redevances les agrandissements d'occupations éphémères d'exploitation de terrasses (cafés, bars et restaurants notamment) sur le domaine public du 17 juin au 31 août 2020.

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 22 : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 23 : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

AMÉNAGEMENT URBAIN

24 - ESPACES PUBLICS DU PROJET D2 ET D3, PHASE 1 DES MATHURINS

APPROBATION DE LA CONVENTION DE RETROCESSION DES ESPACES PUBLICS DU PROJET D2 ET D3 DE LA PHASE 1 DES MATHURINS ET AUTORISATION DONNÉE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme BOUDJENAH. - Comme vous le savez, le site des Mathurins, une enclave de près de 16 hectares depuis près de 60 ans, va donner lieu à un vaste projet urbain dans le cadre d'un PUB (Projet Urbain Partenarial) avec les propriétaires que son BNP Paribas Immobilier et LBO France, avec une programmation mixte de logements, d'activités économiques et d'équipements, en particulier avec le futur lycée d'enseignement général, de nouveaux espaces verts dont un nouveau parc de 2 hectares et demi, de nouvelles voies pour mailler ce nouveau quartier, en le reliant au reste de la ville et en particulier en permettant de désenclaver la partie sud de la commune.

Depuis le départ de la DGA, il y a 4 ans, nous avons connu plusieurs étapes. Il serait trop long d'y revenir dans le détail mais les étapes les plus importantes ont été l'étude d'impact, l'approbation en 2018 du permis d'aménager qui a permis d'engager les démolitions et la remise en état des terrains.

Une nouvelle phase de concertations en début 2019 a abouti au dépôt de premiers permis de construire à la fin de l'année 2019 pour la première phase du projet urbain sur la partie sud/sud-ouest du site.

Au total, trois permis ont été déposés. Ils sont en cours d'instruction : 2 permis pour 2 lots, les lots E1 et D1 au sud-ouest côté rue la Fontaine, développés par Linkcity sous maîtrise d'œuvre Reichen et Robert. Y seront construits des logements sociaux, des logements intermédiaires et en accession maîtrisée.

Sur la partie plus au sud, un permis de construire comprenant 2 lots, les lots D2 et D3, développés par BNB Paribas Immobilier avec deux maîtrises d'œuvre : Naja et MFR Architectes.

L'objet de la délibération de ce soir est que, dans le cadre du dossier de ce permis, BNP Paribas Immobilier doit obtenir un permis de construire valant division portant sur une assiette foncière permettant de développer au total une surface de plancher de 23 200 mètres carrés environ décomposés en 2 lots de 2 logements : 169 logements d'un côté et 154 de l'autre, l'ensemble en accession à la propriété dans le cadre de notre charte de la promotion et de la construction.

Ce projet comporte également des lots, de futurs espaces qui ont vocation à être gérés de manière publique, en particulier une venelle et une placette qui forment le lot D5 (377 mètres carrés environ) ainsi que le talus D4 (2 724 mètres carrés environ) qui est déjà aujourd'hui un espace vert et qui, conformément à notre PLU, perdurera et donnera un aspect tout à fait qualitatif à cette partie du site qui fait couture avec le sud de la commune.

Cette venelle, cette placette et ce futur espace vert de gestion publique s'inscrivent bien dans la trame verte de notre PLU.

Ce soir, il s'agit d'acter le fait que ces emprises seront rétrocédées dans le domaine public. Cela nécessite donc de conclure une convention de transfert, un transfert à titre gratuit, entre BNP Paribas Immobilier et la ville. Par la suite, la commune assura tous les frais d'entretien de la voie et des espaces communs, à l'exception de ceux concernant l'éclairage public, l'assainissement et la collecte des déchets qui sont de compétence Vallée Sud Grand Paris.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des remarques ?... Y a-t-il des questions ?

M. ZAMBETTI. - Madame le Maire, Mesdames Messieurs les élus, chers collègues, Mesdames, Messieurs, l'épisode caniculaire que nous avons eu la semaine dernière s'explique par deux facteurs : l'un d'origine naturelle (il fait chaud), l'autre par le réchauffement de notre planète, réchauffement causé par les activités humaines.

Les scientifiques lancent un nouveau cri d'alarme : le changement climatique s'accélère plus vite que prévu ! Sans changement profond, durable et rapide visant à limiter nos émissions de gaz à effet de serre, notre trajectoire est vouée à l'échec !!!

Les enjeux posés sont multiples, la transition énergétique est indispensable et inévitable.

La période du confinement nous a montré que la nature reprend ses droits dès que l'activité humaine diminue.

Nous sommes dans l'ère du post-Covid, il faut absolument protéger la nature, c'est une question de survie pour l'espèce humaine !!! Cette prise de conscience doit être individuelle et collectivement partagée car la Terre avec toute la vie qu'elle recèle est notre navire commun !!!

Au sujet de la convention de rétrocession des espaces publics des projets D2 et D3 du futur quartier des Mathurins, d'abord un point sur l'ambition environnemental : l'architecte en chef de l'opération avait rédigé un cahier des prescriptions architecturales, urbaines paysagères et environnementales destiné aux promoteurs et architectes de l'opération.

Au chapitre ambition environnemental, des obligations et des recommandations y sont demandées par rapport à WWF France qui sensibilise les décideurs aux questions environnementales :

- Le label ÉcoQuartier (2009) concernant l'aménagement des espaces en suivant les principes du développement durable.
- Le label BiodiverCity (2013) pour la prise en compte de la biodiversité dans les projets immobiliers,
- Le Label NF Habitat HQE pour valoriser les qualités et performances techniques de la construction du logement,
- Le Label E plus / C moins pour contribuer à la lutte contre le changement climatique.

Ce dernier, Label Bâtiment à Énergie Positive et Réduction Carbone, est le plus important. Il est une évolution de la RT 2012 qui élargit le champ d'étude énergie en prenant en compte la consommation de tous les usages. Il est la base de la nouvelle Réglementation Environnementale, la RE 2020.

Le futur quartier des Mathurins est au cœur de la transition écologique et énergétique. Pour cela, nous devons intégrer la RE 2 020 aux prescriptions du projet. Son enjeu majeur est de diminuer significativement les émissions de carbone du bâtiment. Même si elle entre en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2021, Bagneux doit être une ville pilote du développement durable.

Concernant les futurs bâtis du projet des Mathurins, il faudrait d'abord s'interroger sur notre ville telle qu'elle a été conçue et construite avec de grands ensembles qui s'ils apparaissaient au début comme une solution pratique ont démontré très vite qu'ils ne pouvaient être une solution viable, ce qui était national dans les années 60.

Concernant les projets immobiliers, le D2, bâtiment avec rez-de-chaussée (double) + 10 étages avec 169 cellules (logements), seule une vingtaine d'appartements disposent d'une terrasse, le D3 avec 154 cellules (logements) avec une semblable composition architecturale du D2.

Ces volumes à très forte densité cellulaire sont implantés sur les points culminants du plateau donnant aux habitants un avantage visuel vers Sceaux, Bourg-la-Reine et la vallée de la Bièvre.

Par contre, les habitants des Tertres et des Pichets sont désavantagés par une perte de vue complète sur l'horizon vers le village, vue bouchée par les nouveaux projets.

Des vues complémentaires devraient être réalisées pour visualiser les futurs immeubles à grande hauteur depuis les versants Sceaux, Bourg-la-Reine et du coteau de Cachan pour compléter le chapitre Les Horizons.

Les immeubles à grande hauteur, on les compte à partir du rez-de-chaussée bas au premier niveau haut, à partir de 28 mètres.

Avec les nouvelles réalisations de bâtiments d'habitations de ces derniers mois, vont se greffer des immeubles de grande hauteur, pour certains jusqu'à 20 niveaux. 20 niveaux, c'est 56 mètres et 56 mètres, cela correspondant au 1^{er} étage de la Tour Eiffel. Le premier étage de la Tour Eiffel fait 57 mètres.

Tous ces bâtiments anciens et nouveaux favorisent des "îlots de chaleur", engendrant un phénomène d'élévation de la température au cœur de chaque quartier. Alors pourquoi construire si haut au détriment des espaces verts et surtout au détriment des Balnéolais tenus souvent à l'écart de ces réalisations ?

La ville doit s'agrandir en fonction de l'évolution des besoins, afin d'intégrer la diversité urbaine à l'échelle humaine. Alors, comment peut être une ville contemporaine à l'échelle humaine ?

Avec la composition de structures urbaines complexes pour se démarquer de la notion de cellules empilées, tous les logements doivent être accompagnés de terrasses projetées vers l'extérieur de ou vers l'intérieur comme un patio.

Cette organisation permettant un épannelage en dégradés des masses bâties à l'échelle humaine. J'insiste sur l'échelle humaine. Ayant lu tous les rapports, je n'ai jamais pu lire une seule fois l'échelle humaine. Or, en architecture, l'échelle humaine est ce qu'il y a de plus important.

Un dernier point concernant les liaisons vers les autres quartiers et en particulier vers le pôle des gares, y a-t-il de nouveaux éléments à ce sujet ?... J'espère que l'on va me répondre ce soir.

Mon groupe votera contre ce point de l'ordre du jour.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme BOUDJENAH. - Vous n'êtes pas intervenu complètement sur l'objet de la délibération. Si vous souhaitez que l'on vous donne l'ensemble des éléments puisque tous ne sont pas là, nous le pouvons.

Je ne sais pas si vous avez pu suivre le processus de jury citoyen que nous avons organisé au cours du 1^{er} semestre 2019 avec une partie des participants qui sont des habitants tirés au sort, ces derniers ont participé à deux ateliers, des workshops.

Avec les architectes, nous avons traité de beaucoup de questions que vous avez abordées. Je pense en particulier aux espaces extérieurs. Je n'ai pas les chiffres sous les yeux car je ne suis pas venue avec le détail du permis de construire, mais nous portons une grande attention, et bien avant la période du confinement, au fait que l'ensemble des projets neufs soit extrêmement qualitatif.

Tous les logements n'auront pas ce que vous appelez une terrasse, mais la quasi-totalité des logements aura un espace extérieur réellement vivable. Ce ne sera pas les petits balcons que nous faisons il n'y a pas encore si longtemps que cela, ce sera des balcons où il sera possible de s'installer, de poser une table, etc. C'est vraiment quelque chose sur lequel nous avons porté une attention extrêmement importante mais aussi plus généralement sur l'habitabilité des logements : la luminosité, le logement traversant.

Par rapport à ce que vous disiez sur le fait de s'interroger sur un urbanisme de l'époque où l'on a construit, vous avez raison, très vite pour répondre aux besoins de logements extrêmement importants dans la foulée de la Seconde Guerre Mondiale, une croissance importante dans notre région, là, nous avons essayé avec nos services municipaux, les architectes urbanistes qui nous ont accompagnés et les habitants qui ont participé à ce jury de nous poser toutes ces questions.

Je ne sais pas si vous avez consulté la notice qui est dans votre dossier, il y a l'idée d'habiter le socle, la future rue sera très commerçante, pour accueillir des commerces qui soient là aussi qualitatifs et qui permettent d'avoir une vie commerciale dans ce futur quartier mais aussi pour les habitants aux alentours.

Il y a un autre niveau avec des étages sur habiter la ville et, au-dessus, plutôt habiter l'horizon.

Ce sont des débats légitimes.

J'ai en tête des habitants de la Tour Pasteur, pour ceux qui se souviennent, puisque vous avez évoqué le pôle des gares, qui faisait 14 étages. Je pense que nous avons bien fait de démolir cette tour car ce ne serait pas vivable pour les gens que de subir la construction de la gare de la ligne 15 au pied de cette ex-tour. Les gens qui habitaient dans les étages qui, pour certains, avaient un certain âge, qui habitaient là depuis la construction de la tour dans les années 50, ont expressément demandé à être relogés en étage parce qu'ils étaient habitués à voir l'horizon et souhaitaient retrouver cette qualité d'habitabilité.

Tout le monde n'a pas envie d'habiter en étage bien sûr, mais nous allons offrir cette possibilité sur ce quartier. Pour cela, il faut chercher à regarder toute la richesse que l'on va pouvoir développer.

Au sujet de ce que vous avez dit et qui mériterait un débat passionnant sur la manière de lutter contre les îlots de chaleur en zones urbaines, je pense que cette question est posée à toutes les

villes. On le voit, il y a eu assez de commentaires tout à fait pertinents sur le résultat des élections municipales du deuxième tour. Cela dit, je pense que c'était déjà vrai, mais comme ce n'était pas de grandes villes, cela s'est peut-être moins vu, en partie au premier tour avec des programmes municipaux qui ont, pour une grande part, essayé de porter le fer sur ces questions.

Il faut que nous luttons contre les îlots de chaleur et, pour cela, il faut créer des îlots de fraîcheur, ce que nous allons faire sur ce nouveau quartier qui, aujourd'hui, est totalement minéral. On le voit encore plus depuis qu'il y a des démolitions mais avant c'était déjà totalement minéral.

Demain, nous allons permettre la création d'espaces verts, l'agrandissement du parc François Mitterrand actuel, mais aussi offrir une trame verte que nous devons d'ailleurs développer au-delà du quartier des Mathurins. Ce que nous avons commencé à initier dans la ZAC écoquartier Victor Hugo a vraiment vocation à continuer de descendre dans toute la ville pour que des voies douces, piétonnes, pour les vélos, etc. soient développées.

Si l'on veut avoir justement assez de place au sol pour développer des îlots de fraîcheur, il faut aussi accepter de construire partiellement en hauteur avec des formes urbaines qui s'adaptent. Ce ne sont pas que des tours comme on les construisait dans les années 50/60. Je ne sais pas si vous avez regardé les formes urbaines, mais en fonction de là où l'on est, de la rue de la Fontaine jusqu'au début de l'intérieur du quartier des Mathurins, puisque ce n'est que la première phase, on se permet de monter un peu plus haut en tenant compte de ce qui existe autour.

En tous les cas, s'il y a une expression sur laquelle je peux vous rejoindre, Monsieur Zambetti, c'est celle de l'échelle humaine. Je pense qu'ici chacun a envie, je l'espère en tout cas, que le monde de demain soit à l'échelle humaine.

Cela se construit avec beaucoup de facteurs, cela se construit aussi avec l'objectif -en tout cas, c'est ce que porte la ville, c'est ce que les Balnéolais ont validé au moment des élections- que toutes les catégories de la population puissent y vivre, que l'on trouve davantage, car ce n'est pas le cas aujourd'hui, de logements accessibles à tous les portefeuilles.

J'ai lu une interview du PDG de Nexity pendant le confinement qui parlait de la relance de la construction. Il disait qu'aujourd'hui environ 80 %, je ne sais plus si ce sont des Français ou des Franciliens, n'ont pas les moyens d'acquérir leur logement. Cela veut bien dire qu'il faut, en tout cas au prix du marché tel qu'il existe aujourd'hui en région Parisienne, permettre de construire aussi des logements accessibles, des logements sociaux, des logements en accession à des prix raisonnables et des équipements publics qui vont avec. Pour qu'une ville soit vivable, il faut aussi les équipements publics qui vont avec.

Tout cela est un équilibre à trouver pour que, dans la ville, on puisse trouver de tout. C'est l'équilibre sur lequel nous avons abouti sur un foncier qui, je vous le rappelle, n'appartient pas à la commune. C'est un foncier qui n'est pas public. Tout le monde a en tête, ici, l'histoire de ce foncier de 16 hectares. Il faut que nous puissions avancer pour permettre à ce quartier d'apporter quelque chose de positif à la commune. C'est ce qui va se passer avec la programmation telle que nous l'avons établie.

Un dernier point puisque vous avez commencé par-là, à juste titre, la question des performances environnementales de ces nouveaux bâtiments : si l'on veut bien vivre dans la ville de demain, avec ou sans confinement, je préfère évidemment sans, il faut construire avec des matériaux durables qui permettent la meilleure isolation possible. Nous avons sélectionné, encore une fois avec les habitants membres du jury citoyen, car il y avait un concours architectural, les projets les

plus ambitieux, les plus convaincants de ce point de vue.

Mme MEKER. - Monsieur Zambetti, votre intervention raisonne énormément dans cette période. Nous sommes effectivement dans une période de réchauffement climatique avéré. En 2030, la température aura augmenté de 1,5 degré, on n'y coupera pas. Maintenant, il faut tout faire pour essayer de limiter ce réchauffement, il faut tout faire pour qu'il n'aille pas au-delà. C'est maintenant que cela commence. C'est pour cela que la nouvelle équipe municipale s'est mise en place. C'est pour ces raisons aussi que nous nous sommes engagés, moi personnellement et les personnes de mon groupe.

La ville, d'après la période forte que nous avons vécue, ne sera pas pensée tout à fait de la même façon. Je parle de la ville en général, je ne parle pas de Bagneux.

Pour la métropole de la région Parisienne, c'est l'impensée de l'aménagement du territoire qui fait que nous subissons une densification intense, un peu dans la même mesure que nous l'avons subie dans les années 60 où la ville a doublé pour pouvoir loger des personnes qui avaient besoin de l'être.

Il y a toujours une foule de personnes qui a besoin d'être logée en Région Parisienne. Nous ne pouvons pas seuls repenser l'aménagement du territoire. Il faut relocaliser les emplois. C'est une question aussi économique.

On sait qu'un Île-de-Francilien, une famille, dès qu'il y a du travail en province, se rapproche des zones où il y a des infrastructures (qui sont vides aujourd'hui), des centres-villes qui attendent des personnes. Il y a vraiment un impensé. Effectivement, ce n'est pas nous, ici, qui allons résoudre ce problème.

En revanche, nous pouvons résister en essayant de penser au mieux la qualité des bâtiments que l'on construit, au mieux les trames vertes, les corridors écologiques absolument nécessaires au maintien de la nature en ville car si la nature en ville ne se maintient pas en ville, on est tellement dense, même au niveau de la planète, que la nature en pâtira énormément avec toute l'érosion de la biodiversité que l'on connaît.

Toutes ces conditions sont maintenant à prendre absolument en compte. C'est ainsi que, peut-être, la dynamique économique de la promotion pourra évoluer. Cela nous permettra alors d'être devant des projets plus acceptables ou d'aller moins sur des franges de grande complexité qui n'offrent pas forcément la qualité environnementale pour une bonne vie.

Si un toit est un droit, la qualité environnementale en est aussi un. Nous sommes donc bien obligés de regarder les futurs projets à cet aune, c'est ce que nous faisons.

Maintenant, le terrain ne nous appartient pas. Des progrès ont été faits, il y en aura sans doute d'autres.

Je vous informe que ce quartier s'avance vers une labellisation écoquartier. Cela permettra sans doute d'améliorer encore les performances énergétiques, mais nous sommes devant une grande question que nous ne maîtrisons pas totalement.

Mme B. CANAL. - Je souhaite avoir une information pour être un peu plus édifiée sur la remarque de M. Zambetti. Nous avons un urbaniste parmi nous. De ce que j'ai vérifié sur le document, nous sommes sur du R+10. Je suppose que les immeubles de grande hauteur sont au-delà de 10, non ?!

Mme BOUDJENAH. - Oui.

Mme le MAIRE. - Je pense que M. Zambetti ne parlait pas de ce projet mais de ce que l'on a appelé les totems dans le projet des Mathurins. Ce ne sont pas des immeubles de 20 étages. De mémoire, ils sont de 15.

Je pense qu'il ne parlait pas de ces premiers logements sur ces parcelles.

Mme B. CANAL. - Merci. Je n'avais pas compris.

M. ZAMBETTI. - Je me suis fait mal comprendre. En matière de carbone, vous savez très bien que chaque mètre carré de bâti, surtout dans le bâtiment, rejette 27 % de carbone dans l'espace. C'est pour cela que je demande -c'est un vœu- que Bagneux soit un pilote en matière de réglementation environnementale. Elle va être appliquée d'ailleurs dans 6 mois. Qu'est-ce que cela coûte de revoir un peu les études des trois bâtiments puisqu'ils sont au nombre de trois ? N'oublions pas que nous allons construire ces bâtiments pour plusieurs décennies.

Si l'on reprend ceux construits en 57 et 58 à Bagneux ou dans les autres villes puisqu'ils ont été construits dans le cadre de la crise du logement, ces logements sont de véritables passoires et, ce, malgré toutes les rénovations qu'il est possible de faire aujourd'hui.

Il y a une autre question à laquelle vous n'avez pas répondu, la dernière, celle concernant les liaisons vers les autres quartiers : y a-t-il de nouveaux documents, une nouvelle étude ? Je pense au parc Richelieu !

Mme le MAIRE. - Monsieur Zambetti, nous n'allons pas refaire tout le débat du programme municipal.

M. ZAMBETTI. - On parle beaucoup de chiffres, d'argent, mais dès lors que des points, très sérieux, portent sur la planète, le réchauffement climatique, c'est un peu espacé.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Je ne vais pas répondre sur le programme municipal de mon équipe, vous pourrez le lire, il y a les réponses sur la voie de bus, notamment. Tout est écrit noir sur blanc dans notre programme municipal, je ne vais pas en faire état ce soir.

Là, il s'agit de voter une délibération qui parle d'une rétrocession d'espaces publics sur un projet. Je propose que l'on en reste, ce soir, à cette délibération, pour pouvoir avancer.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE BAGNEUX CITOYENNE ET ASSOCIATIVE**

➤ **AVIS CONTRAIRE = LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

SERVICES TECHNIQUES

25 - CONVENTION TRIPARTITE SGP - BAGEOPS - VILLE DE BAGNEUX

APPROBATION DE LA CONVENTION SPECIFIQUE RELATIVE AU FINANCEMENT DES ETUDES ET TRAVAUX POUR LA MISE EN COMPATIBILITE DU RESEAU DE CHALEUR GEOTHERMIQUE DE LA VILLE DE BAGNEUX, EXPLOITE PAR BAGEOPS, NECESSAIRE A LA REALISATION DE LA GARE DE BAGNEUX DE LA LIGNE 15 SUD (PONT DE SEVRES - NOISY-CHAMPS) DU GRAND PARIS EXPRESS ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

M. BENSOUSSAN. - Madame le Maire, chers collègues, il s'agit ici d'approuver la convention entre BAGEOPS SGP et notre ville concernant la compatibilité du réseau de géothermie situé avenue Pasteur et touché par les travaux de la future gare de la ligne 15 sud du Grand Paris Express.

Pour rappel BAGEOPS, c'est la DPS (délégation de service public) travaux et exploitation du réseau de géothermie et SGP, c'est la maîtrise d'ouvrage ligne 15 sud pour le Grand Paris Express.

Après, il s'agit d'autoriser Mme le Maire à signer cette dite convention.

Les travaux de la ligne 15 vont impacter le réseau de chaleur qui alimente la ZAC Victor Hugo. Ces études et travaux sont indispensables pour libérer l'espace nécessaire à la réalisation de la ligne 15 et rendront compatibles les ouvrages de la ville avec le Grand Paris Express.

Le montant est de 246 474,15 € entièrement financés par SGP à BAGEOPS, donc sans conséquences pour les finances municipales.

Le délai étant entre le 15 juillet et le 15 août, ces travaux vont entraîner des déviations de circulation car l'avenue Louis Pasteur sera fermée à la hauteur de la future gare ligne 15.

Mme le MAIRE. - Merci.

Il s'agit d'approuver cette convention qui répartit l'indemnisation.

☞ ***VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE***

26 - MODIFICATION DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATION AVENUE ALBERT PETIT

APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC L'OPERATEUR ORANGE POUR L'EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE L'AVENUE ALBERT PETIT (PHASE 2) ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

M. DURU. - Merci. Madame le Maire, mes chers collègues.

C'est une convention dans le cadre de la prolongation de la rénovation de l'avenue Albert Petit. Les travaux ont déjà démarré. On signe à nouveau avec l'opérateur Orange pour enfouir les derniers mètres linéaires de câbles Orange en aérien.

On vous propose de signer cette convention pour un montant qui coûte à la ville 2 716,20 €.

M. MARTIN. - Nous sommes pour cette résolution. Je souhaiterais faire deux remarques sur ces travaux, ils ont démarré comme vous le dites.

Premièrement, nous avons été surpris de voir que les arbres n'étaient pas protégés pendant cette phase de travaux. La ou les sociétés qui vont intervenir protégeront-elles l'ensemble des arbres ?

Deuxièmement, à propos du courrier que vous avez diffusé, Madame le Maire, aux habitants du quartier, qui fut une bonne chose, au verso de celui-ci il y a un schéma illisible et beaucoup de remarques.

Mme le MAIRE. - Vous avez raison, Monsieur Martin, mais comme c'était urgent, je l'ai signé. Il n'était effectivement pas très bien.

M. MARTIN. - Nous avons eu beaucoup de remarques de la part des habitants qui ne comprennent pas ce schéma. Pourriez-vous nous envoyer le dossier et notamment les schémas en version numérique afin que l'on puisse mieux en parler avec les habitants du quartier ?

Mme le MAIRE. - Oui, on va vous le faire passer. Une réunion publique s'était tenue sur ce projet, mais cela remonte à un an et demi. Je pense qu'il serait bien de le mettre sur le site Internet de la ville afin que tout le monde puisse y accéder.

Sur la protection des arbres, nous regarderons la manière dont on peut régler ce problème de façon à nous en occuper correctement. Cela vient juste de commencer. Nous le regardons pour améliorer cela.

M. ZANI. - Je me pose une petite question : un cadre de Orange qui fait partie du Conseil municipal peut-il participer au vote ?

Mme le MAIRE. - Monsieur Martin, c'est une question pour vous.

M. MARTIN. - Orange est une boîte de 100 000 personnes. Je ne travaille pas du tout sur ces travaux ni pour la France chez Orange. C'est comme vous le voulez.

Mme le MAIRE. - Il n'y a pas de conflit d'intérêts.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

27 - MARCHE DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DE L'ECOLE PRIMAIRE DU CENTRE-VILLE A BAGNEUX

ACCEPTATION DE L'AVENANT N° 4 AU MARCHE N° 890904 "MARCHE DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DE L'ECOLE PRIMAIRE DU CENTRE-VILLE A BAGNEUX" - LOT N°: APPAREIL ELEVATEUR ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Il y a une erreur matérielle que nous avons faite sur l'article 2 de l'avenant. Il n'y a pas de dépenses supplémentaires.

M. ZANI. - Comment cette erreur de 4 285 € a pu se produire ? Je l'aurais admise et comprise si elle était dans le contrat initial. Là, elle est sur un avenant. Un avenant est concerté entre toutes les parties et signé par la suite. Il y a eu une longue concertation, il y a eu des discussions sur un avenant, alors comment a-t-elle pu se produire ? Elle aurait pu se produire sur le contrat initial. Si cela avait été le cas, je l'aurais compris, mais sur un avenant, je m'interroge.

Mme le MAIRE. - Je n'ai pas de réponse à votre question. En tous les cas, c'est une erreur matérielle. C'est une erreur de copier-coller entre un prestataire et un autre me dit Mme la Directrice Générale Adjointe des Services, Mme Metais.

28 - ÉTABLISSEMENT DES ETUDES ET EXECUTION DES TRAVAUX POUR LA REALISATION DE L'ECOLE PRIMAIRE NORD A BAGNEUX

ACCEPTATION DE L'AVENANT N° 2 AU MARCHÉ N° 682401 "ÉTABLISSEMENT DES ETUDES ET EXECUTION DES TRAVAUX POUR LA REALISATION DE L'ECOLE PRIMAIRE NORD A BAGNEUX" ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

M. BENSOUSSAN. - Madame le Maire, chers collègues, il s'agit ici d'approuver l'avenant n° 2 au marché 682 401 pour la réalisation de l'école primaire au Nord de Bagneux nommée Niki de Saint Phalle.

Cet avenant concerne un report du délai d'exécution des travaux de construction de cette école.

En effet, compte tenu de l'état d'urgence sanitaire provoqué par l'épidémie du Covid-19, le chantier a été arrêté à compter du 17 mars 2020.

Aujourd'hui, il convient de prolonger la date d'exécution de 4 mois et 11 jours selon l'ordonnance 2 020 319.

Aussi, il vous est proposé l'avenant n° 2 du marché qui demande une prolongation du délai d'exécution au 4 décembre 2020.

L'ouverture de l'école est prévue en septembre 2021 et les autres termes du marché restent inchangés.

Mme le MAIRE. - Vous avez compris que c'est une délibération liée au COVID.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

TARIFS

29 - GRILLE TARIFAIRE DES ACTIVITES NON-SOUMISES AU QUOTIENT FAMILIAL

APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES ACTIVITES NON-SOUMISES AU QUOTIENT FAMILIAL

Mme le MAIRE. - Une hausse de 1,5 % est proposée.

M. MARTIN. - Chaque année depuis 5 ans, vous augmentez les tarifs entre 1 et 1,5 %. Vous êtes un peu à l'encontre de votre discours social. Vous nous sortez toujours le même argument en comparant Bagneux aux villes avoisinantes. Vous avez sûrement remarqué que nous n'avons pas la même population et que les Balnéolais n'ont pas le même pouvoir d'achat que les populations des villes environnantes.

Nous voterons contre cette délibération.

Mme le MAIRE. - Je rappelle tous les ans que nous n'avons pas des tarifs très élevés à la ville de Bagneux. Vous voyez la part des usagers dans le coût des prestations à Bagneux. Je pense que vous l'avez tous en tête.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPEES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE BAGNEUX CITOYENNE ET ASSOCIATIVE**

➤ *AVIS CONTRAIRE = LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX*

➤ *ABSTENTION = LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT*

RADICAL/LAREM

30 - GRILLE TARIFAIRE DES ACTIVITES SOUMISES AU QUOTIENT FAMILIAL

APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES ACTIVITES SOUMISES AU QUOTIENT FAMILIAL

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote ?

M. ZANI. - C'est une bonne nouvelle pour les familles qui vont bénéficier de la déduction en cas d'absence. Cependant, les conditions conventionnelles que vous mentionnez dans le rapport sur les modalités de déduction ne sont pas annexées...

Mme le MAIRE. - Nous n'en sommes pas là, Monsieur Zani. Nous sommes à la délibération 30, or, vous parlez de la 31. Vous parlez de celle où l'on va faire un avoir familial.

Nous passons au vote.

☉ *VOTE :*

➤ *AVIS FAVORABLES = LES GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE BAGNEUX CITOYENNE ET ASSOCIATIVE*

➤ *AVIS CONTRAIRE = LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX*

➤ *ABSTENTION = LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT*

RADICAL/LAREM

31- DISPOSITIONS TARIFAIRES EXCEPTIONNELLES

APPROBATION DES DISPOSITIONS TARIFAIRES EXCEPTIONNELLES LIEES A LA PERIODE DU COVID 19 POUR LES ACTIVITES ET SERVICES PROPOSES PAR LA VILLE DE BAGNEUX ET FACTUREES AUX USAGERS

M. LE THOMAS. - Je vais essayer d'être bref car vous avez la note sous les yeux.

Dans le cadre de la période Covid que nous venons de vivre, la mise en place de l'ensemble des services a connu quelques difficultés.

Pour ce qui est des familles qui avaient recours à un tarif forfaitaire pour la cantine ou le périscolaire, par exemple, il est évident qu'ils n'ont pas bénéficié de l'intégralité de cette possibilité. Ce tarif est intéressant financièrement quand on a un forfait plus qu'au détail, mais là, il faut faire un calcul. Il vous est demandé de donner la possibilité à Mme le Maire de demander à ses services d'effectuer des calculs au plus juste de ce qui a été réellement utilisé par l'ensemble des personnes au prorata des jours réellement consommés, de façon à ne pas laisser les personnes qui avaient eu recours à ce forfait.

Pour ce qui est de l'autre point, c'est-à-dire de l'abonnement annuel pour le sport ou la culture, il vous est proposé de donner la possibilité aux services, par l'intermédiaire de Mme le Maire, de reporter ces sommes en avoirs sur l'année suivante, y compris dans une large palette puisque pouvant passer aussi sur du périscolaire ou de la cantine.

Pour ce qui est du troisième point, c'est-à-dire celui sur La Trinité-sur-mer, encore dernièrement, nous avons une période de préinscription au moment de laquelle il était demandé aux familles de

verser des arrhes à hauteur de 20 % de la somme totale pour pouvoir assurer leur séjour. Là, le temps qui nous est imparti pour pouvoir le faire ne nous le permet pas. Aussi, nous modifions un peu les choses, en sachant que, bien entendu, les familles qui se désisteront devront le faire dans un délai requis de 15 jours minimum, sauf cas de force majeure, sous présentation de justificatifs. À défaut, ces sommes seront demandées dans leur intégralité.

M. ZANI. - Je regrette que le COMB ne soit pas dans les mêmes dispositions tarifaires concernant la Covid-19 qui a impacté les adhérents de ce club. Ceux-ci ont reçu 2 mails de la part du COMB dans lesquels il n'évoque aucune approche concernant le trimestre payé sans retour de prestation ni de service qui se rattachent à leurs cotisations.

Dans le premier mail daté du 16 juin, il évoque la fermeture des équipements sportifs, les annulations de compétitions, tout notre écosystème sportif a été figé soudainement, brutalement, profondément. Le choc est tel que nous nous interrogeons sur la pérennité de notre association sportive et des emplois qui y sont rattachés. Pour culpabiliser les adhérents de ne pas se faire rembourser, on ne peut pas faire mieux !

Dans le deuxième mail, daté du 23 juin, il propose une préinscription pour la rentrée septembre 2020 occultant totalement un éventuel avoir sur les cotisations à venir ou tout simplement un remboursement au prorata de la période de fermeture des installations sportives de ses membres.

J'ai personnellement téléphoné aujourd'hui pour en savoir plus. Il m'a été répondu qu'il fallait envoyer un mail qui sera transmis à la personne chargée de me répondre, refusant de me donner la moindre information même celle qui consiste à me communiquer le nom de la personne chargée de traiter ce problème.

Je pense que le COMB bénéficie tout de même de très fortes subventions de la part de la mairie, donc du contribuable. Je pense, Madame Amiable que vous avez la possibilité d'intervenir sur ce dossier parce que payer 500, 600 € les trois trimestres et n'en faire que deux, c'est un peu fort de café.

Je vous remercie.

M. LE THOMAS. - J'aimerais que l'on puisse respecter chacun ici, respecter le sommeil de chacun, que les sujets hors sujet n'aient pas lieu ici. Celui-ci ne se rapporte à aucune délibération. Je veux bien entendre ce que vous dites par rapport au COMB dans d'autres instances à d'autres moments, mais certainement pas à ce moment-là, car c'est totalement hors sujet, donc merci de nous respecter.

M. ZANI. - Non, cela concerne la Covid-19. Le message est passé, c'est le principal.

Mme le MAIRE. - À propos de ce sujet, je me suis rapprochée des associations de la ville avec lesquelles j'ai évidemment discuté de cette question. Je me doute que les familles qui ont payé des cotisations -environ 300/350, je n'ai pas les chiffres exacts en tête- sans pouvoir bénéficier des activités du COMB ou d'une autre association dans les services municipaux, souhaitent obtenir des avoirs si les remboursements ne sont pas possibles. Je dis juste que cela se fait dans le cadre d'un partenariat et de discussions.

La mairie n'oblige personne à rien. Les associations sont libres de choisir la manière dont elles se gèrent, de leurs décisions. Il faut regarder les contraintes dans lesquelles elles peuvent être budgétairement pour voir si elles peuvent ou non faire cet effort. C'est cette réflexion qui est en

cours dans les clubs de Sport de la ville ou les associations sportives.

Cela fait partie des discussions que nous avons avec elles, si cela peut vous rassurer.

Je vous propose de passer au vote pour ce qui concerne les tarifs municipaux, là, il s'agit des nôtres, et de permettre un avoir qui sera valable pour toute la famille et pas seulement pour l'utilisateur concerné.

Je précise qu'un avoir ne veut pas dire remboursement, vous l'avez compris.

Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

ÉDUCATION

32 - ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE

APPROBATION DES CONDITIONS D'ATTRIBUTIONS ET DE VERSEMENT DE L'ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Mme le MAIRE. - Je mets cette délibération à la probation.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

33 - REUSSITE EDUCATIVE

APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET LE CCAS DE LA VILLE POUR LE DISPOSITIF REUSSITE EDUCATIVE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE OU SON (SA) REPRESENTANT (E) DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Il s'agit d'une délibération traditionnelle.

Je la mets aux voix.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

34 - SECTORISATION SCOLAIRE

APPROBATION DE LA REVISION DE LA SECTORISATION SCOLAIRE DU PREMIER DEGRE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC A BAGNEUX

Mme le MAIRE. - On abroge la sectorisation scolaire que l'on avait prévue avec l'ouverture de l'école Niki de Saint Phalle.

Des modifications sont à voter pour deux nouvelles voies habitées, applicables à la rentrée 2020 affectées au groupe scolaire Paul Vaillant-Couturier : rue Sophie Germain et rue du 17 octobre 61 (cf. l'opération Sanofi).

Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

35 - FRAIS DE RESTAURATION ELEVES ULIS/UPE2A

APPROBATION DE LA CONVENTION RECIPROQUE ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET LA COMMUNE DE MONTRouGE RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS AFFERENTS A

L'ACCUEIL DES ENFANTS EN DEROGATION SCOLAIRE EN ULIS ET/OU EN UPE2A POUR LES RESTAURATIONS SCOLAIRES ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER AINSI QUE LES AVENANTS NOMINATIFS

Mme le MAIRE. - Cela concerne un enfant de la ville de Montrouge.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

JEUNESSE

36 - ALLOCATION DE RENTREE ETUDIANTE

APPROBATION DE MONTANT ET DES MODALITES D'ATTRIBUTION DE L'ALLOCATION DE RENTREE ÉTUDIANTE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CULTURE

37 - RENOVATION DES STALLES NORD ET SUD DE L'EGLISE SAINT HERMELAND

APPROBATION DE LA CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT POUR LA RENOVATION DES STALLES NORD ET SUD DE L'EGLISE SAINT HERMELAND ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE- SEINE ET LA VILLE DE BAGNEUX ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE OU SON(SA) REPRESENTANT(E) DE LA SIGNER

Mme MEKER. - Ces stalles sont en cours de restauration. L'effet COVID fait que nous devons absolument signer cette convention avec le département qui vient subventionner, au titre de la protection des objets d'art du département, la restauration de ces stalles que vous pouvez d'ores et déjà admirer dans le cœur de l'église Saint Hermeland.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

PETITE ENFANCE

38 - HALTE JEUX DES ROSIERS

APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVE A L'AIDE FINANCIERE DE LA CAF POUR LA "HALTE JEUX DES ROSIERS" ET AUTORISATION DONNEE A MME MAIRE DE LA SIGNER

Mme TRIVIDIC. - Il s'agit d'approuver une convention d'objectifs et de financement relative à l'aide financière de la CAF de 204 000 € pour aider à l'investissement d'une construction d'une halte de jeux aux objectifs multiples : accorder des temps de répit pour les parents, permettre aux parents de se rendre à un entretien d'embauche, à une formation, voire même à des rendez-vous médicaux. C'est aussi un lieu de sociabilisation pour les enfants avant l'entrée à l'école.

Le projet avance. Cette halte de jeux sera en lieu et place de la PMI qui est au-dessus de la crèche actuelle des Rosiers.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

SPORTS

39 - INSTALLATIONS SPORTIVES COMMUNALES DE LA VILLE DE BAGNEUX

APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE ET/OU SON(SA) REPRESENTANT(E) DE SIGNER LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES COMMUNALES DE LA VILLE DE BAGNEUX DANS LE CADRE DU DISPOSITIF VACAN'SPORTS HAUTS-DE-SEINE

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

40 - ADHESION CULTURE

APPROBATION DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION PAROLES ! ARC-EN-CIEL THEATRE

Mme le MAIRE. - C'est un réseau associatif national qui utilise le théâtre. Nous y adhérons pour 50 €.

Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

PERSONNEL

41 - EFFECTIFS

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des questions, des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

*44 - SUBVENTION COVID DEPARTEMENTALE

Mme le MAIRE. - Elle s'élève à 401 470 €, soit 10 € par habitant.

Il s'agit d'approuver le contrat que j'ai signé avec le département en le remerciant de ce soutien.

Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

*43 - INDEMNITE DES ELUS

Mme le MAIRE. - Nous repassons cette délibération qui fixe les indemnités des adjointes et des conseillers délégués, adoptée le 28 mai dernier.

La trésorerie municipalité nous a demandé des compléments qui nécessitent de repasser une

délibération.

Je précise que cette délibération n'a pas fait l'objet de remarque du Contrôle de légalité de la Préfecture.

C'est une question technique avec la trésorerie municipale.

On ne change pas les montants mais on fait figurer certains éléments.

Le premier demandé est l'affirmation explicite de la décision du Maire à renoncer de percevoir les indemnités. Nous avons mis zéro, nous pensions que c'était explicite. Étant donné que cela ne l'est pas suffisamment, nous ajoutons un article à ce point.

Nous avons ensuite détaillé les étapes successives de constatation de l'enveloppe indemnitaire maximale autorisée pour une ville de notre strate et les montants dans deux tableaux annexes et pas un seul.

La délibération du 28 mai ne précisait pas les montants en Euros sinon nous aurions été obligés de délibérer dès que les indices ou la valeur du point d'indice évoluaient.

La délibération que l'on vous propose ce soir ne s'appuie pas non plus sur des montants mais elle donne pour information, à titre indicatif, la valeur d'aujourd'hui, de juin 2020 pour faciliter la tâche du comptable public.

J'espère avoir été claire. Je pense que vous en avez discuté en commission.

Y a-t-il des remarques sur ce point ?

M. ZANI. - Dans la grille précédente, je cite un exemple, l'un des conseillers municipaux avait une indemnité zéro. Sur la nouvelle, le zéro a disparu et il y a un pourcentage de 7 et quelques pourcents.

Sur les deux grilles, il y a donc un changement.

Il est bien précisé que ce changement est clairement l'affirmation explicite de la décision du Maire à son renoncement à percevoir ses indemnités. Nous avons bien compris que vous renoncez à vos indemnités mais nous ne savons pas pourquoi. Le fait de le dire va éviter quelques supputations car l'on peut supposer plein de choses.

Je vous pose la question directe, Madame le Maire : pourquoi refusez-vous vos indemnités de Maire ?

Mme le MAIRE. - Je ne comprends pas, j'ai bien Marie-Hélène Amiable 0, Corinne Pujol 0 et Laurence Salaun 0, comme le 28 mai.

M. ZANI. - Je crois que mon collègue Michel Reynaud avait 0 sur l'ancien.

Mme le MAIRE. - Non, il n'avait pas zéro.

M. ZANI. - J'attends le motif du renoncement.

M. REYNAUD. - Monsieur Zani, non seulement, je n'avais pas 0 mais j'avais davantage que maintenant.

Mme le MAIRE. - Deux collègues n'ont pas souhaité recevoir d'indemnité.

M. ZANI. - C'est leur droit.

Mme le MAIRE. - Les noms n'ont pas changé par rapport au 28 mai.

M. ZANI. - La question s'adresse à vous : pourquoi y renoncez-vous ?

Mme le MAIRE. - J'y renonce parce que j'y renonce mais aussi parce que je perçois d'autres indemnités.

Je suis Conseillère départementale. Pour l'instant, je suis toujours vice-Présidente de Vallée Sud Grand Paris. Le renoncement de mes indemnités permet à des collègues de l'équipe municipale d'être détachés professionnellement et d'être à temps plein à mes côtés.

M. ZANI. - Il ne s'agit pas d'un écrêtement ?

Mme le MAIRE. - Non. C'est la même chose que dans le mandat précédent.

Mme MEKER. - Cette délibération, personnellement, m'agréée pas mal car ce sont des choses légales. Il est important pour la démocratie que les citoyens n'aient pas à faire tout un calcul compliqué et sachent à peu près combien les élus ont comme indemnité. Ce n'est pas un salaire, vous l'avez remarqué. Je trouve cela très bien.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS CONTRAIRES = LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX, LE GROUPE BAGNEUX CITOYENNE ET ASSOCIATIVE, LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

VOEU

42 - MOTION

MOTION "APPEL A L'ÉTAT POUR UN PLAN D'URGENCE DE SAUVETAGE DES TRANSPORTS PUBLICS

Mme le MAIRE. - Cet appel a été voté à l'unanimité au Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilité que nous vous proposons d'adopter puisque vous avez peut-être vu l'annonce d'aujourd'hui sur le fait qu'Île-de-France Mobilité pourrait être en cessation de paiement dans les semaines à venir, compte tenu d'une baisse brutale de ses recettes qui a conduit à un déficit de 2,6 Md€.

Alors que le gouvernement a appuyé Renault et Air France de manière extrêmement importante et massive, aujourd'hui, l'État propose simplement une aide à hauteur de 15 % du déficit. Je crois que c'est dans les accords. Pour le coup, cela a été adopté, toutes tendances politiques confondues.

Je vous propose de voter ensemble cette motion que l'on enverra au Premier Ministre si vous en êtes d'accord.

M. MARTIN. - Nous sommes complètement d'accord. La Présidente d'Île-de-France Mobilité a bien confirmé que, sans compensation intégrale du manque à gagner découlant de cette crise sanitaire, la Société Île-de-France Mobilité ne pourrait plus payer à partir de début juillet. Cela devient même très urgent, la perte de recettes s'élève à 2,6 Md€.

En contrepartie, l'État donne beaucoup dans d'autres secteurs, comme le secteur aérien avec 7 Md€, le secteur automobile avec 8 Md€, le secteur aéronautique avec 15 Md€ et il y a un plan

Marshall pour le tourisme.

Cette résolution est importante car l'on veut ramener les Français vers le transport collectif. On laisse la voiture sortir gagnante de ce match en ne donnant plus de crédit à cette société. L'État doit vraiment donner l'exemple.

M. BARBEROUSSE. - Madame la Maire, mes chers collègues, il est vrai que cette délibération est intéressante car elle est emblématique de la politique menée aujourd'hui par ce Gouvernement et ce Président de la République, politique vraiment de droite qui n'hésite pas à subventionner massivement sans contrepartie les entreprises privées, y compris les plus polluantes sans aucun recul et quand il s'agit d'aider le service public, alors là, c'est la parcimonie qui domine et, pour le coup, encore rien pour les transports.

Il est important qu'il fasse quelque chose. Je regrette néanmoins que cela n'aille pas plus loin, mais c'est sans doute la condition de l'unanimité toutes tendances politiques confondues. Sur les transports publics, il faudrait se poser la question de leur gratuité, de nombreuses villes à travers le monde l'ont mise en place. Ce n'est pas une élucubration de gauchistes, c'est une mesure concrète, pratique qui d'ailleurs existe déjà dans des communes françaises, dans de nombreuses villes dans le monde, y compris dans des capitales comme à Taline et des pays entiers comme au Luxembourg.

Ce serait une véritable mesure sociale et environnementale. Certains aiment à citer des écritures qu'ils prétendent saintes. Je préfère d'autres écritures et, pour le coup, je me rallierai à Rosa Luxembourg qui disait : « en attendant la révolution, lorsqu'une réforme est juste, il faut la soutenir ». En attendant la gratuité des services publics, aidons les services publics.

Je vous remercie.

Mme MEKER. - La gratuité est un vrai sujet, mais ce qui est sûr, c'est que les modèles de transport sont, depuis quelques années, une véritable course au profit.

Nous étions de toute manière devant un modèle un peu incompréhensible pour les usagers qui doivent s'entasser tous les matins dans des conditions insensées pour souvent faire une heure de trajet le matin et une heure le soir dans des conditions incroyables.

La puissance publique sur le thème du transport, avec l'avenir qui est devant nous, doit absolument nous permettre de nous transporter, pourquoi pas gratuitement, en tout cas, dans des conditions convenables, peut-être avec des horaires décalés. On voit que ce qui ne pouvait absolument pas se mettre en place pendant des décennies s'est mis en place très rapidement. Il faut absolument trouver les moyens que cela puisse continuer car il est question d'humanité et de salubrité publique.

M. TEDJANI. - Madame la Maire, chers collègues, le groupe communistes et citoyens soutient pleinement ce vœu qui, à la suite du Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilité, lance un appel à l'État pour un plan d'urgence de sauvetage des transports publics.

Après la crise du Covid-19, les transports publics, notamment franciliens, sont dans le rouge, confrontés eux aussi à une grave crise économique.

Il y a bien, dans ce pays, un deux poids deux mesures avec une politique gouvernementale qui favorise le versement des dividendes aux actionnaires et néglige la réponse aux besoins de la grande majorité et néglige aussi la réponse aux urgences environnementales.

Les transports en commun sont un transport public plébiscité par des millions d'usagers au quotidien et qui emploient des milliers de personnes. Lorsqu'une crise l'ébranle, l'État se doit d'être au rendez-vous.

Pour toutes ces raisons, nous vous proposons de voter à l'unanimité ce vœu pour un plan national de sauvetage des transports publics.

Mme MOUTAOUKIL. - Un mot pour dire que le groupe socialistes et citoyens va évidemment voter ce vœu en pleine crise sanitaire et écologique. On le voit avec tout ce qui se passe autour de nous, c'est en contradiction totale avec les déclarations du Président qui a insisté sur le caractère écologique de son plan de relance. On nous explique aujourd'hui que c'est un service public essentiel pour que tous puissent respecter ces transitions écologiques nécessaires à la vie humaine. Là, on va mettre finalement en péril les transports publics.

J'ai envie de dire que si l'État ne fait rien, soyons clairs, des transports publics, il y en aura peut-être, mais ce sont les voyageurs, les usagers qui en supporteront le coût. Dans le texte, la hausse du Navigo mensuel est estimée entre 15 et 20 € si l'État ne vient pas sauver nos transports publics. Bref, c'est l'affaire de tous. C'est la raison pour laquelle mon Groupe votera ce vœu.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE, LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX ET LE GROUPE BAGNEUX CITOYENNE ET ASSOCIATIVE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Mme le MAIRE. - Je vous souhaite une très belle nuit et de bonnes vacances. J'espère que vous en prendrez un peu.

Nous n'avons pas la date du prochain Conseil municipal, nous vous l'enverrons.

(La séance est levée à 00 h 18.)